



L'importance de protéger le Parc Sentiers des Bois tout en redéfinissant l'avenir des golfs en espaces verts





Rédaction - Jonathan Tremblay, Mouvement du Parc Sentiers des Bois

Révision - Nathalie Léonard, Mouvement du Parc Sentiers des Bois

Participation à l'audience publique du 17 juin 2021 de la Ville de Laval

Stéphane Maurais, Mouvement du Parc Sentiers des Bois

Remerciements

Merci aux citoyennes, aux citoyens et aux partenaires qui nous soutiennent sur le réseau social Facebook <https://www.facebook.com/parcsentiersdesbois> et sur la page web <https://sentiersdesbois.ca> pour la conservation du Parc Sentiers des Bois.

Merci à **Philippe Saindon**, Mouvement du Parc Sentiers des Bois pour la conception du site web <https://sentiersdesbois.ca>, la création des cartes du Parc Sentiers des Bois et sa participation active aux actions pour la conservation du Parc Sentiers des Bois.

Présentation

Le Mouvement du Parc Sentiers des Bois est une action citoyenne qui a vu le jour au printemps 2020 suite à la coupe massive d'arbres effectuée le long de l'Avenue des Bois. Plusieurs citoyens ont alors senti le besoin de se regrouper afin de protéger et de faire reconnaître la valeur du Parc Sentiers des Bois qu'ils fréquentent depuis des années autant pour y admirer la nature, pour s'y promener en famille que pour faire du sport. Depuis sa création, le Mouvement du Parc Sentiers des Bois a été très actif: lancement d'une pétition qui a recueilli plus de 640 signataires et qui a été transmise à l'Assemblée nationale afin de conserver le Parc Sentiers des Bois, création d'une page Facebook «Parc Sentiers des Bois», diffusion d'un site web <https://sentiersdesbois.ca>, participation active aux séances du conseil municipal, plusieurs sorties médiatiques, échanges entre le Mouvement du Parc Sentiers des Bois et les autorités gouvernementales et finalement, la rédaction d'un important mémoire sur les milieux humides d'intérêt du Parc Sentiers des Bois appuyé par plus de 67 citoyens et plus de 22 organismes réputés en matière d'environnement.



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
Le PSB et l'avenir des golfs à Laval	6
1. Les services écologiques qu'offrent les milieux naturels	6
2. Les objectifs du PMAD de la CMM	9
2.1 Les objectifs pour la protection des milieux naturels	9
2.2 Les objectifs pour la TOD	10
3. L'importance du Parc Sentiers des Bois	11
3.1 La contribution importante du Parc Sentiers des Bois	13
3.1.1 Les milieux humides d'intérêts du PSB	13
3.1.2 Les peuplements forestiers dont l'importante érablière du PSB	14
3.1.2.1 L'érablière du PSB	14
3.1.2.1.1 L'érable noir	15
3.1.2.1.2 L'érable à sucre	15
3.1.2.1.2 L'érable rouge	16
3.1.2.1.3 L'érable argenté	16
3.1.2.1.4 L'érable de Norvège	16
3.1.2.2 Les peupliers du PSB	19
3.1.2.3 Le sumac vinaigrier et autres espèces	20
3.1.3 Le PSB est reconnu comme un corridor écologique	20
3.1.4 Le PSB est reconnu comme un espace public aménagé	21
3.1.5 Le PSB est reconnu dans le réseau cyclable	22
3.1.6 Le PSB favorise l'accessibilité et encourage la mobilité active	24
3.1.6.1 Le PSB favorise l'accessibilité à la berge dumais	24
3.1.6.2 Le PSB favorise l'accessibilité à la station REM Sainte-Dorothée	24
3.1.6.3 Le PSB favorise l'accessibilité à la station REM l'île-Bigras	24
3.1.6.4 Le PSB favorise l'accessibilité aux parcs familiaux	24
3.1.6.5 Le PSB favorise l'accessibilité à la rivière des Prairies	25
3.1.6.6 Le PSB favorise l'accessibilité aux quartiers avoisinants	25
3.1.6.7 Le PSB favorise l'accessibilité aux boisés	26
3.1.6.8 Le PSB favorise l'accessibilité au traversier vers l'île-Bizard	26
3.1.6.9 Le PSB favorise l'accessibilité aux écoles et aux garderies	26
3.1.7 Le PSB est une appropriation citoyenne	27
3.1.8 Le PSB est reconnu pour sa faune diversifiée	27
3.1.9 Le PSB est reconnu pour sa flore diversifiée	30



3.1.10 Le PSB est reconnu pour ses friches	31
3.1.11 Les oiseaux du PSB	33
3.1.12 Les espèces à statut précaire du PSB	34
4. Redéfinir un terrain de golf en espace vert	36
4.1 La contribution actuelle des terrains de golfs à Laval	36
4.1.1 Le club de golf Laval-sur-le-Lac	37
4.1.2 Le club de golf Islesmere et le club de golf Cardinal	38
4.2 Les idées de transformation	39
4.2.1 La transformation en espace vert	39
4.2.2 Autres idées d'aménagements avec la nature	40
4.3 Le zonage des clubs de golfs Islesmere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac	41
4.3.1 Le zonage actuel	41
4.4 Pourquoi l'enjeu concernant l'avenir des golfs est si important?	44
4.4.1 Un enjeu important dans plusieurs municipalités au Québec	44
4.4.1.1 Terrebonne, Mascouche et Candiac	45
4.4.1.2 Montréal	45
4.4.1.3 Vaudreuil-Dorion	45
4.4.1.4 Chambly	46
4.4.2 L'importance de l'avenir des golfs	46
5. Les recommandations	47
5.1 Les recommandations pour le Parc Sentiers des Bois	48
5.1.1 Protection du PSB au SADR et nouveau CDU	48
5.1.2 Protection des milieux humides d'intérêt du PSB	49
5.1.3 Aménagement du paysage	49
5.1.4 Protection des nouvelles plantations d'arbres	50
5.2 Les recommandations pour l'avenir des golfs	50
5.2.1 Redéfinir les golfs en espace vert	50
5.2.2 Période de réflexion pour bien réfléchir et préparer l'avenir des golfs	51
5.2.3 Attribuer le zonage «Espace ouvert CE »	51
5.2.4 Une consultation spéciale en cas de changement de zonage	52
5.2.5 Prévoir des corridors de transition pour la faune	52
CONCLUSION	54
RÉFÉRENCES	55
LES SIGNATAIRES ET LES TÉMOIGNAGES	58
ANNEXE A - Les appuis pour les MHI du PSB	66
ANNEXE B - Lettre CTGT	72
ANNEXE C - Les citations de mairesses et de maires	81



LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

PSB	Parc Sentiers des Bois
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
Réf.	Référence
m	mètres
km	kilomètres
ha	hectares
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
ZAEP	Zones d'aménagement écologique particulières
CDU	Code de l'urbanisme
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
TOD	Transit Oriented Development
CTGT	La Coalition des terrains de golf en transition
MHI	Les milieux humides d'intérêt
MELCC	Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques



INTRODUCTION

Dans le cadre des consultations pour la révision des règlements d'urbanisme et pour la révision de son schéma d'aménagement de la Ville de Laval, nous croyons que la Ville de Laval doit revoir sa réglementation afin de mieux l'encadrer autant concernant le Parc Sentiers des Bois que l'avenir des terrains de golf sur son territoire.

L'année 2020 a été particulière et imprévisible avec cette pandémie qui a grandement bouleversé nos vies et nos habitudes. Ce fut également une année où un achalandage record a été observé vers les boisés et les milieux naturels. Cette période difficile nous rappelle à quel point les milieux naturels et leur biodiversité sont d'une grande importance. En milieu urbain, avec le manque de milieux naturels, les terrains de golf qui changent de vocation sont une occasion unique pour multiplier les espaces verts afin de contrôler l'étalement urbain et atteindre les objectifs fixés par le PMAD, soit de protéger 17 % du territoire d'ici 2031 et par le gouvernement du Québec, soit de protéger 30 % du territoire du Québec d'ici 2030.

Dans ce mémoire, nous souhaitons démontrer qu'il est possible pour les municipalités de se doter d'une vision d'avenir prometteuse pour conserver le PSB et transformer les golfs en espaces verts. Pour faire face aux changements climatiques, il est fondamental de multiplier et de préserver ces milieux naturels de proximité pour le bien-être de la communauté. Par ailleurs, ceci permettrait de freiner l'étalement urbain occasionné par la vente massive des terrains de golf à des promoteurs immobiliers. Nous souhaitons que la Ville de Laval évite les erreurs du passé concernant l'étalement urbain incontrôlé de plusieurs banlieues.

À notre avis, l'aménagement des terrains golfs dédiés entièrement au développement immobilier serait une très grande erreur au 21^e siècle. Une densification sans l'ajout de grandes superficies d'espaces verts deviendrait une très grande problématique pour les générations futures qui souhaitent profiter de la nature pour leur bien-être.



Le PSB et l'avenir des golfs à Laval

1. Les services écologiques qu'offrent les milieux naturels

Il est important que les municipalités reconnaissent l'apport écologique qu'offrent les milieux naturels en milieu urbain. Comprendre et reconnaître cet apport permettrait à la Ville de Laval de bien planifier une approche de développement durable autant pour la santé que pour la qualité de vie de la population et des générations futures.

La contribution des milieux naturels est essentielle pour les êtres humains.

D'ailleurs, voici un extrait d'un important livre de Berteaux, D., Casajus, N., De Blois, S., « Changements climatiques et biodiversité au Québec : vers un nouveau patrimoine naturel », Presses de l'Université du Québec, 2014, 167p. :

« 3.1 À quoi sert la biodiversité ? Les systèmes vivants nous rendent des services indispensables. Cette reconnaissance a mené à l'émergence d'un nouveau paradigme, celui des services écologiques (ou services écosystémiques). Ceux-ci ont été classés à diverses reprises (Limoges, 2009), notamment lors de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire commandée par le Secrétaire général des Nations Unies (MEA, 2005). On reconnaît jusqu'à 40 types de services écologiques, que l'on peut regrouper en cinq catégories :

» Les services de soutien maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre. Cela inclut de multiples processus comme le cycle des éléments nutritifs, le cycle du carbone, la production primaire, le recyclage de la nécromasse, la pollinisation, la filtration de l'eau et la formation des sols.

» Les services de régulation contrôlent et modèrent le fonctionnement des écosystèmes. Ils comprennent par exemple la régulation du climat, la réduction des maladies ou des déprédateurs, le contrôle de l'érosion et des inondations.

» Les services d'approvisionnement nous fournissent des biens matériels comme des aliments, tissus, médicaments, matériaux de construction, combustibles, ressources génétiques.

» Les services socioculturels nous procurent quant à eux des bénéfices non matériels, tels que l'enrichissement spirituel, des expériences esthétiques ou du divertissement.



»» Enfin, les services ontogéniques contribuent au développement de l'individu, par exemple au niveau immunitaire et cognitif ou à celui du sentiment d'appartenance. » [Réf. \[8\]](#)

Voici des exemples de services écologiques :

1. La prévention des inondations

« Les milieux naturels contrôlent les eaux de ruissellement, préviennent les inondations en gérant l'eau pluviale, contrôlent l'érosion et diminuent la quantité d'eau dans les infrastructures. » [Réf. \[2\] et \[9\]](#)

2. La qualité de l'air

« En ce qui a trait à la qualité de l'air, les milieux naturels valent leur pesant d'or. Chaque hectare de forêt en milieu urbain absorbe 110 kg de polluants atmosphériques par année.

Selon François Reeves, un cardiologue québécois de renommée internationale, la présence de verdure dans notre milieu influence grandement l'apparition ou non de maladies cardiovasculaires.

En effet, dans une étude liée à l'agrile du frêne (un insecte ravageur qui s'attaque aux frênes) ayant été menée aux États-Unis, les chercheurs concluent que la diminution d'arbres dans un milieu urbain est directement associée à une augmentation des risques de mourir d'une maladie liée au système cardiovasculaire. » [Réf. \[2\] et \[9\]](#)

3. La biodiversité dont les forêts, les milieux humides, la faune, les espèces floristiques, les insectes etc....

« Le besoin de comprendre la relation complexe qui existe entre la biodiversité et les services écologiques a récemment fait prendre à la science de l'écologie un essor considérable. Certains de ses constats les plus importants au sujet de la biodiversité sont les suivants (Díaz et al., 2005 ; Cardinale et al., 2012) :

»» une plus grande biodiversité favorise la production et la décomposition de la biomasse, la capture, la rétention et le recyclage des nutriments, ainsi que la résistance aux invasions et maladies ;



»» en plus de favoriser ces processus écologiques, une plus grande biodiversité les stabilise dans le temps ;

»» c'est la multiplication des groupes fonctionnels qui augmente la biodiversité et crée un effet positif sur les processus écologiques ;

»» une diminution de biodiversité peut avoir des effets non linéaires sur les processus écologiques, si bien que des conséquences graves peuvent être observées quand certains seuils de diminution sont franchis ;

»» le maintien des interactions entre espèces est essentiel pour préserver les processus écologiques. » [Réf. \[8\]](#)

D'un point vue économique :

1. Le développement économique

« Environ 340 000 Québécois et Québécoises pratiquent au moins une activité de loisir liée à la faune et à la nature, et dépensent environ 2010 \$ par année, ce qui crée environ 32 100 emplois au Québec. » [Réf. \[2\] et \[9\]](#)

2. La valeur des services d'une forêt urbaine et périurbaine

« Selon les recherches de Jérôme Dupras, titulaire de la Chaire de recherche en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais, chaque hectare de forêt urbaine et périurbaine rend, grâce à tout ce qu'elle accomplit, des services d'une valeur équivalant à 25 000 \$ par année à la municipalité.» [Réf. \[2\] et \[9\]](#)

3. La valeur des services écologiques rendus par les insectes aux États-Unis

« Une étude américaine réalisée en 2006 a estimé à 60 milliards de dollars par année la valeur des services écologiques rendus par les insectes aux États-Unis. » [Réf. \[10\]](#)

4. Les frais liés à l'eau potable

« La Ville de Québec l'a bien compris. De son côté, elle a décidé, en 2019, de protéger 82 terrains autour de sa prise d'eau, le lac Saint-Charles, de manière à utiliser ces milieux naturels comme un véritable filtre pour en assurer la qualité. En protégeant ces



emplacements, elle évite que d'autres routes et d'autres constructions viennent affecter son bassin versant. Résultat ? En protégeant le couvert forestier de sa prise d'eau, elle diminue la quantité de produits chimiques nécessaire pour traiter son eau potable, un facteur important d'augmentation des frais liés à l'eau potable pour les villes.» [Réf. \[2\] et \[9\]](#)

2. Les objectifs du PMAD de la CMM

2.1 Les objectifs pour la protection des milieux naturels

La volonté de la CMM est d'atteindre l'objectif fixé par le PMAD, soit de protéger 17 % du territoire d'ici 2031. [Réf. \[19\]](#) Selon les données que nous avons constaté en 2019 de la CMM, la Ville de Laval affiche un retard en « total des aires protégées » comparativement à plusieurs des 82 municipalités. Afin d'atteindre ses objectifs, la Ville de Laval se doit d'accorder plus d'importance à la protection des milieux naturels et des terrains de golfs tant convoités par les promoteurs immobiliers. Nous croyons que la bonne santé financière actuelle de la Ville de Laval permet d'accroître davantage son pourcentage en « total des aires protégées ».

De plus, plusieurs municipalités font pression au gouvernement du Québec pour avoir des outils pour les aider. [Réf. \[11\]](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance des statistiques importantes ci-dessous de la CMM en 2019 :

Ville de Laval - CMM - Part de la superficie totale en aires protégées (2019) :

1. La Ville de Laval est 49e au classement sur 82 municipalités en total des aires protégées (%) pour environ 181 ha en superficie
2. La part de la superficie totale en aires protégées pour la Ville de Laval est de 0,7 % (total des aires protégées)
3. À titre comparatif

La Ville de Montréal est 27e au classement pour environ 4 978 ha de superficie. Pour un total de 11,5% (total des aires protégées)



La Ville de Repentigny est 25e au classement pour environ 931 ha de superficie. Pour un total de 13,1% (total des aires protégées)

De plus, plusieurs citations de mairesses et de maires confirment que la protection des milieux naturels est un enjeu important pour l'ensemble des municipalités de la CMM. Nous vous invitons à prendre connaissance des citations à l'[ANNEXE C - Les citations de mairesses et de maires](#).

2.2 Les objectifs pour la TOD

Selon un bilan de la CMM [Réf. \[20\]](#), on mentionne que « l'objectif du PMAD de concentrer plus de 40 % des nouveaux ménages dans les aires TOD a été atteint ».

Voici un peu plus de détails [Réf. \[21\]](#) :

« Initialement, la CMM visait 40 % de nouveaux ménages dans les aires TOD d'ici 2031. « On a déjà atteint cet objectif », rapporte Suzy Peate, coordonnatrice exécutive à la direction de la planification du territoire métropolitain de la CMM. Avec le déploiement du REM, l'objectif passe maintenant à 60 %. »

Voici un commentaire de la porte-parole de la CMM, Marie-Claude Forge dans l'article [Réf. \[22\]](#) : «L'objectif du PMAD est d'orienter 40% de la croissance future des ménages dans les aires TOD, ajoute-t-elle. Cet objectif pourrait atteindre 60% si l'offre de transport en commun est augmentée.»

Alors que les objectifs de 40 % de nouveaux ménages dans les aires TOD d'ici 2031 ont déjà été atteints, nous croyons que la Ville de Laval doit se concentrer sur l'objectif de protéger 17 % du territoire total de la CMM d'ici 2031. C'est pourquoi, nous considérons qu'il serait une erreur de laisser les terrains de golf de l'ouest de Laval se transformer uniquement en développement immobilier et ce, en lien avec la vision d'avenir de la Ville de Laval et le SADR. De plus, la pandémie nous a apporté de nouvelles réflexions qui vont modifier grandement l'achalandage futur prévu par le REM.



3. L'importance du Parc Sentiers des Bois

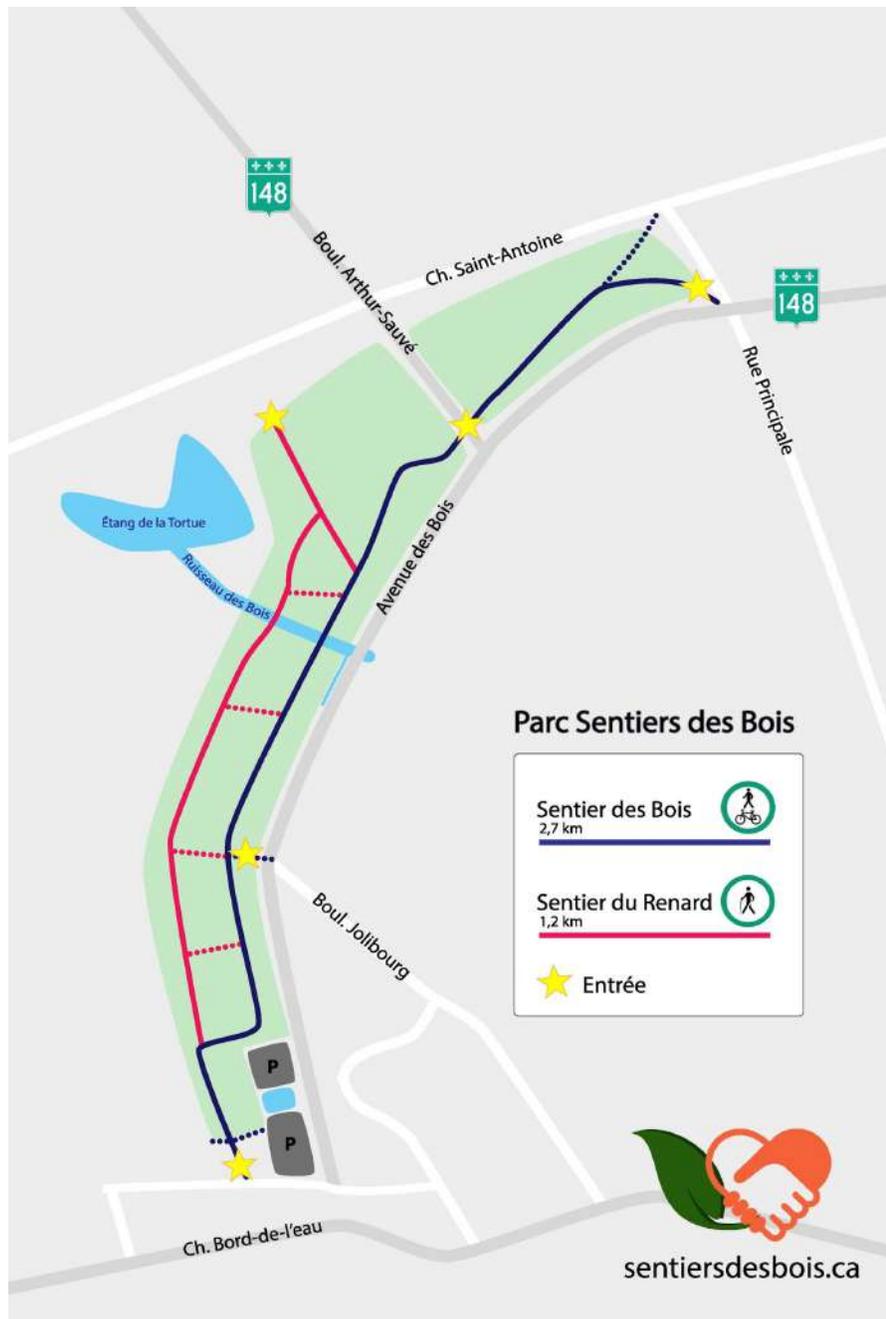
Dans ce document, nous souhaitons réitérer l'importance du Parc Sentiers des Bois afin qu'il soit reconnu comme un boisé et un corridor écologique d'intérêt auprès de la Ville de Laval en leur attribuant un zonage de conservation. Par ailleurs, nous souhaitons que le boisé et les milieux humides du PSB soient reconnus et protégés officiellement.





Le PSB est situé en "ZONE URBAINE" et est entouré par la rue Principale, l'Avenue des Bois, le Chemin Saint-Antoine, le Boulevard Arthur-Sauvé, la rue Chemin-De-Fer, le Club de Golf Laval-sur-le-Lac, des quartiers résidentiels et la future station REM de Sainte-Dorothée.

Le PSB est linéaire d'une longueur d'environ 2.7 km, d'une largeur d'environ 100 m et d'une superficie d'environ 20.52 ha et touche les quartiers Ste-Dorothée, Laval-Ouest et Laval-sur-le-Lac.





3.1 La contribution importante du Parc Sentiers des Bois

3.1.1 Les milieux humides d'intérêts du PSB

Le Mouvement du PSB a rédigé un important mémoire concernant les milieux humides d'intérêts du PSB. Ce mémoire met en valeur les caractéristiques uniques de ce territoire naturel sous-estimé, l'importance de le conserver et de le protéger officiellement autant pour son écosystème que pour le corridor écologique qu'il représente dans l'ouest de Laval.

D'ailleurs, 67 citoyennes et citoyens principalement lavallois et 22 organismes réputés et impliqués dans différentes causes environnementales ont souligné le travail colossal entourant ce mémoire. Tous les commentaires reçus sont élogieux. On y souligne l'importance de l'implication citoyenne face à l'urgence climatique mais également, le besoin crucial de préserver la biodiversité du Parc Sentiers de Bois et ce, pour le bénéfice actuel de la population et pour les générations futures. La crise actuelle met en évidence le besoin criant d'espace vert à proximité des quartiers résidentiels, ce qui accentue la pertinence et la nécessité de ce mémoire sur les milieux humides d'intérêt du Parc Sentiers des Bois.

Nous vous invitons à en prendre connaissance en lisant attentivement cet important mémoire concernant l'importance des milieux humides du PSB.

Voici le lien pour accéder au mémoire :

→ <http://sentiersdesbois.ca/documents/M%C3%A9moire%20-%20Les%20milieux%20humides%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger%20au%20Parc%20Sentiers%20des%20Bois.pdf>

3.1.2 Les peuplements forestiers dont l'importante érablière du PSB

Le PSB est reconnu par les citoyens pour sa grande valeur écologique à proximité des quartiers. Nous y retrouvons une grande diversité de peuplements forestiers.

Voici une vue d'ensemble d'une bonne partie de l'érablière du PSB via Google Earth. En premier plan, on y aperçoit l'Avenue des Bois. Au centre, il s'agit de l'érablière et tout en haut de la photo, un quartier (rue Fernando-Pessoa) bordant le Club de golf Laval-sur-le-lac.



Réf. : Google Earth

3.1.2.1 L'érablière du PSB

Selon nos observations, l'érablière couvre une superficie d'environ 1000 mètres carrés. L'érablière contient une forte présence d'érables à sucre et d'autres espèces d'érables comme l'érable rouge. Nous présumons donc fortement la présence d'une **érablière à caryer cordiforme**. Le centre approximatif de l'érablière est situé près du parc municipal Fernando-Pessoa. De plus, nous pouvons y retrouver une flore impressionnante avec son riche sous-bois et ses milieux humides importants.

* Les images qui suivent sont d'une initiative citoyenne. Selon nos recherches, nous présumons qu'il s'agit des feuilles qui appartiennent au type de l'érable mentionné au-dessus de chaque photo.

Nous avons répertorié plusieurs espèces d'érables dont :

3.1.2.1.1 L'érable noir



L'érable noir est **une espèce identifiée vulnérable** par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et nous l'avons observé dans le PSB.

« Il aime l'ombre et les zones humides. Contrairement à l'érable à sucre, dont le haut de la feuille à une découpe rectangulaire, celle de l'érable noir est plutôt triangulaire. Les sinus sont peu



profonds, et la feuille, composée de trois lobes, a un aspect flétri, comme si elle manquait d'eau. » [Réf. \[18\]](#)

Réf. : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/acer-nigrum/index.htm>

3.1.2.1.2 L'éérable à sucre



L'éérable à sucre est une espèce bien présente dans le PSB.

« Le bord des feuilles est lisse, et on peut compter 3 lobes. Les disamares forment un U plus ou moins fermé. À l'automne, ses feuilles deviennent rouges. » [Réf. \[18\]](#)

3.1.2.1.2 L'éérable rouge



L'éérable rouge est une espèce identifiée dans le PSB.

« Le bord de ses feuilles est parsemé de petites dents, ce qui permet de le distinguer de l'éérable à sucre, dont le bord des feuilles est lisse. Les samares sont en V, très refermée. Les deux "branches" sont presque parallèles. La cime de la feuille forme un rectangle également, avec des côtés parallèles, mais la pointe est beaucoup plus prononcée. À l'automne, les feuilles virent au rouge également. Enfin, les pétioles sont rouges. » [Réf. \[18\]](#)

3.1.2.1.3 L'éérable argenté



L'éérable argenté est une espèce identifiée dans le PSB.

« L'éérable argenté privilégie les zones humides. Les disamares sont en forme de V "ouvert". » [Réf. \[18\]](#)



3.1.2.1.4 L'érable de Norvège



L'érable de Norvège est une espèce identifiée dans le PSB.

« La cime de ses feuilles est plus en pointe qu'en rectangle, les deux côtés sont orientés vers l'intérieur. Elles ont 5 lobes et sont vert-clair ou vert-foncé, et jaune vif à l'automne. Si vous brisez le pétiole, un liquide

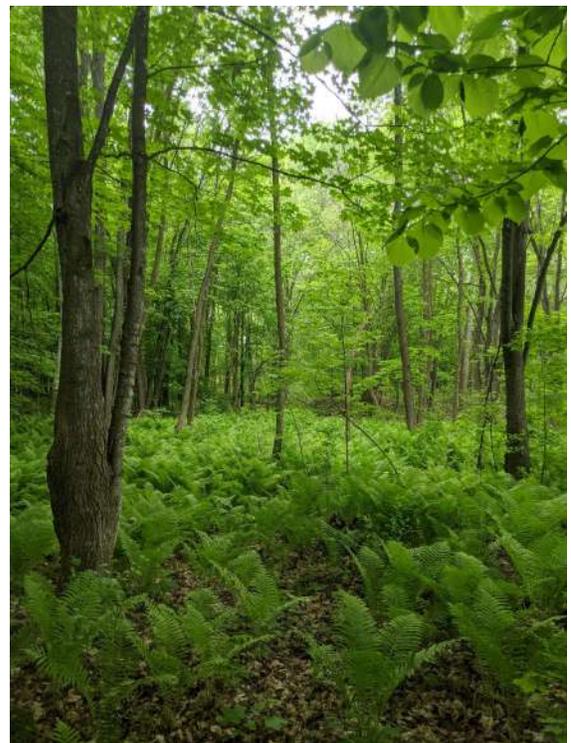
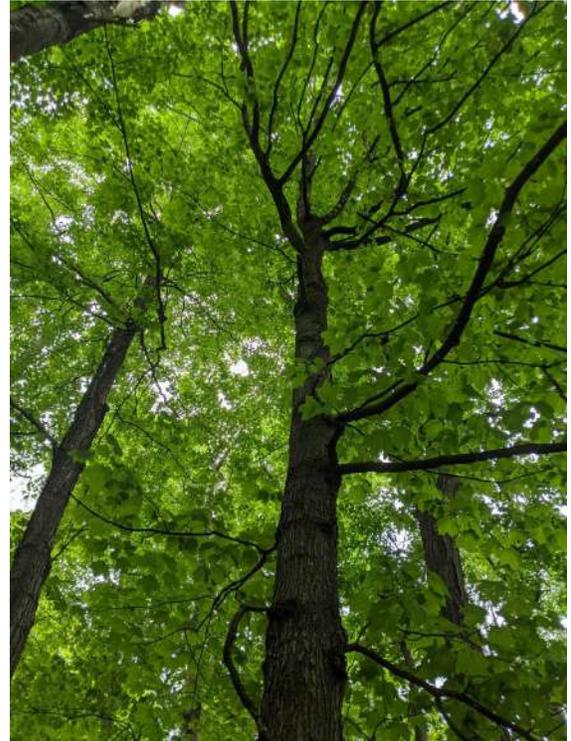
blanc coulera. Les disamares quant à elles, ne sont pas en U, mais en "moustache". » [Réf. \[18\]](#)

Voici une photo d'une partie de l'érablelière près du cours d'eau du PSB qui mène à l'étang du golf Laval-sur-le-Lac.



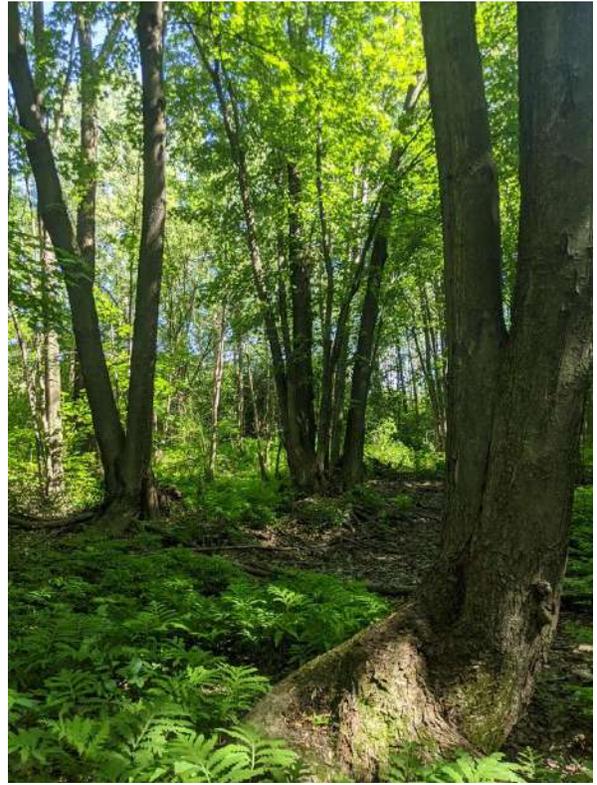


Voici quelques photos qui démontrent bien l'érablière avec son riche sous-bois.





Voici d'autres photos qui démontrent bien la forte présence d'érables matures.





3.1.2.2 Les peupliers du PSB

Dans le PSB, nous pouvons également retrouver une forte présence de peupliers matures. D'ailleurs, un mur de peupliers matures sépare le PSB et le club de golf Laval-sur-le-Lac.

Voici quelques images de peupliers répertoriés dans le PSB.



3.1.2.3 Le sumac vinaigrier et autres espèces



Nous pouvons retrouver une forte concentration de Sumac vinaigrier. Les oiseaux viennent en grand nombre manger les fruits avant ou pendant l'hiver dont ce Merlebleu de l'Est qui vient s'alimenter dans le PSB. Pour en connaître davantage sur cette espèce, nous vous invitons à lire cet intéressant article à son sujet :

Le sumac vinaigrier: un arbuste indigène à redécouvrir

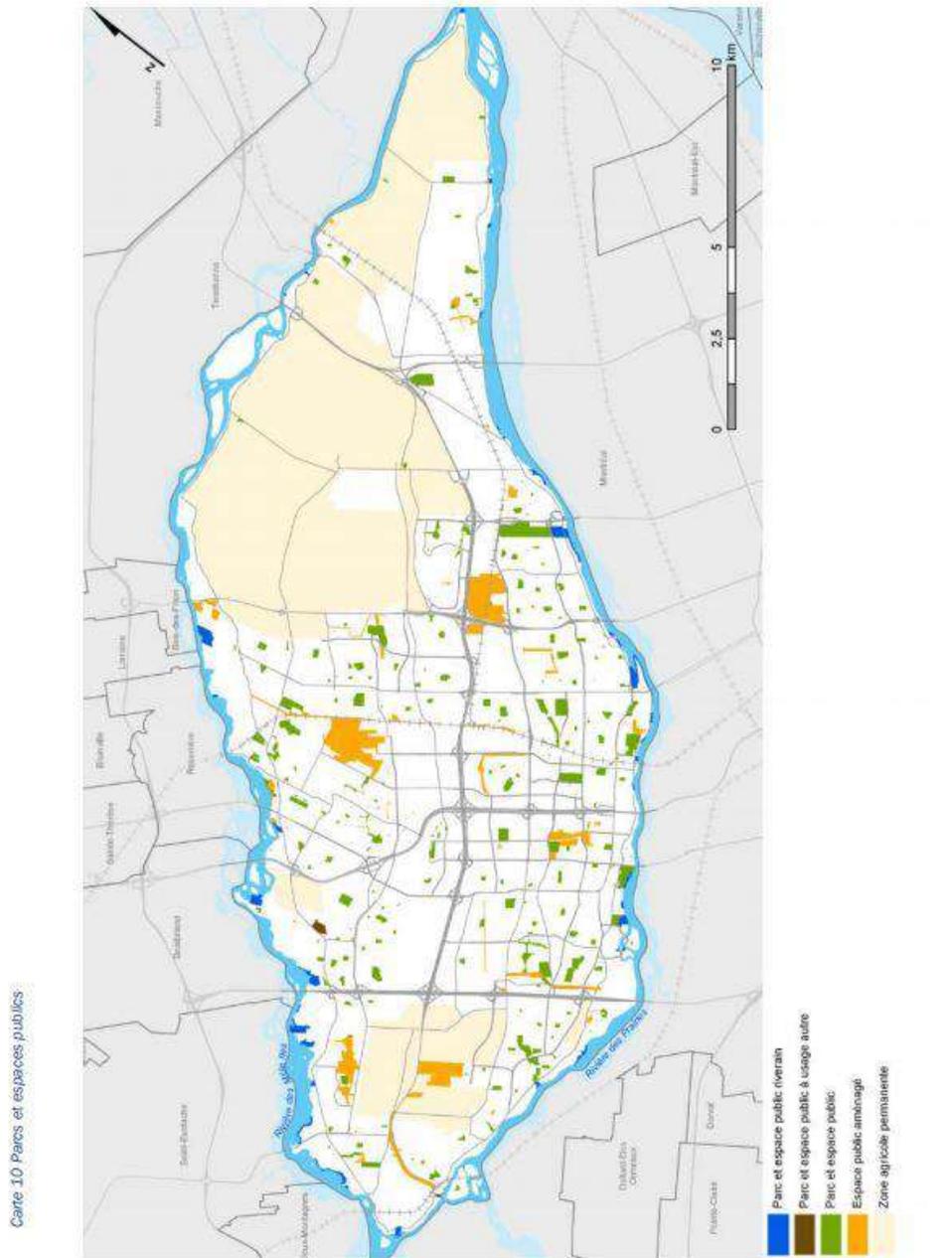
<https://www.lapresse.ca/maison/cour-et-jardin/jardiner/200504/21/01-866392-le-sumac-vinaigrier-un-arbuste-indigene-a-redecouvrir.php>

De plus, dans le PSB nous pouvons retrouver d'autres espèces d'arbres en plus faible quantité comme le bouleau, le chêne, le saule pleureur, des cèdres, des arbres fruitiers et autres.



3.1.4 Le PSB est reconnu comme un espace public aménagé

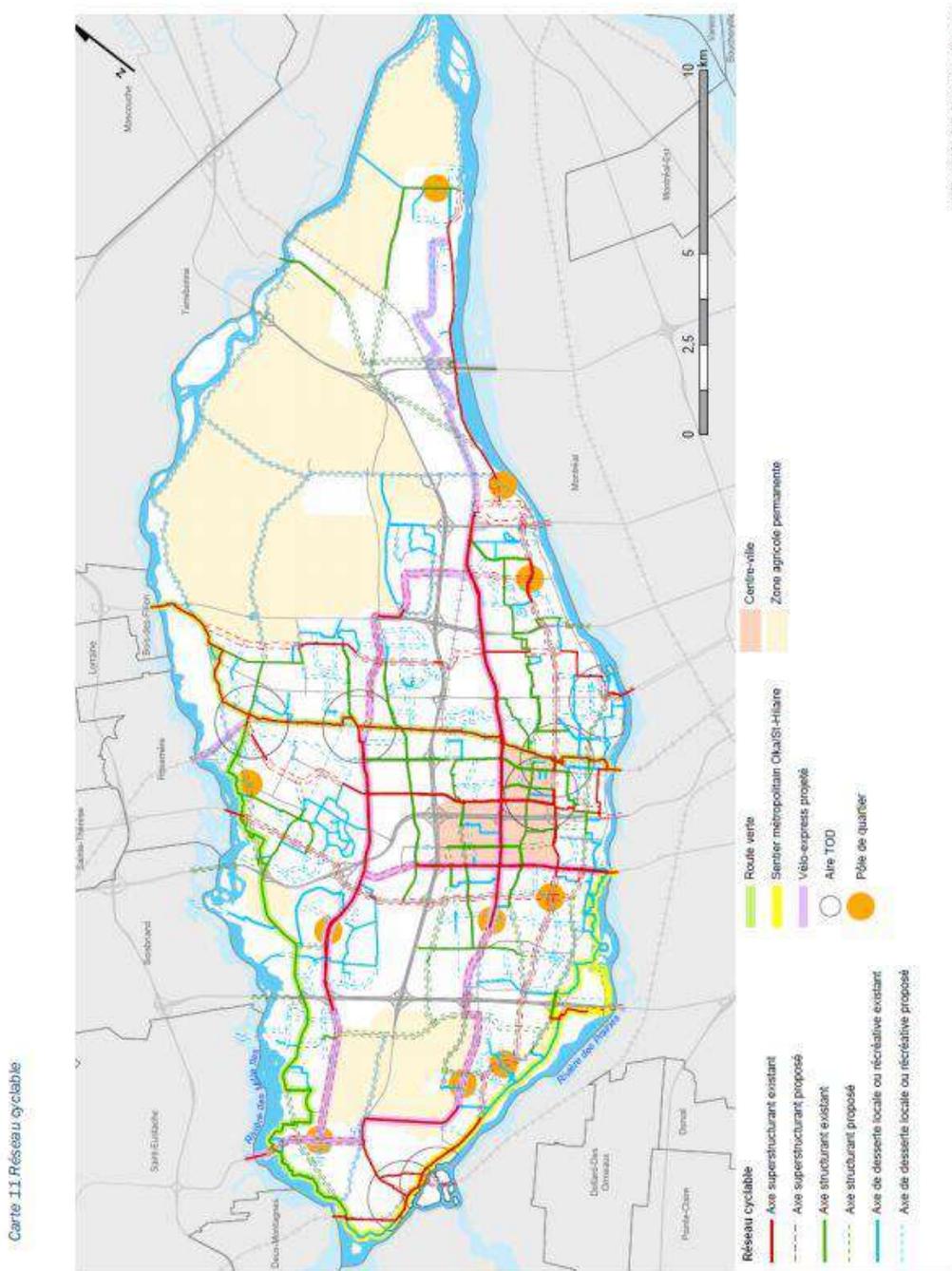
Le PSB est reconnu comme un espace public aménagé dans la "Carte 10 parcs et espaces publics" du plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de Laval.





3.1.5 Le PSB est reconnu dans le réseau cyclable

Le PSB est reconnu comme un « Axe super structurant existant » dans la "Carte 11 Réseau Cyclable" du plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de Laval.





La piste cyclable du PSB est très fréquentée par la communauté pour circuler entre le boulevard Arthur-Sauvé et la gare Sainte-Dorothée. Elle permet d'atteindre la piste cyclable de la rue Principale, le boulevard Jolibourg et le chemin du Bord-de-l'eau. Et donne accès à plusieurs parcs familiaux : [3.1.6.4 Le PSB favorise l'accessibilité aux parcs familiaux](#) .

D'ailleurs, il est possible d'observer l'achalandage du PSB sur le site web <https://www.strava.com/heatmap> .



3.1.6 Le PSB favorise l'accessibilité et encourage la mobilité active

3.1.6.1 Le PSB favorise l'accessibilité à la berge dumais

« Conformément à ses orientations stratégiques, la Ville de Laval souhaite améliorer l'accès public à ses rives. Dans ce cadre, elle compte réaménager la berge Dumais, afin d'en faire un parc riverain, accessible au public. »

Une consultation est en cours pour cette berge.

<https://www.repensonslaval.ca/berge-dumais>

3.1.6.2 Le PSB favorise l'accessibilité à la station REM Sainte-Dorothée

Le PSB encourage la mobilité active pour accéder à la nouvelle station du REM à Sainte-Dorothée.

Pour information : <https://rem.info/fr/stations/sainte-dorothee>

3.1.6.3 Le PSB favorise l'accessibilité à la station REM l'île-Bigras

Le PSB encourage la mobilité active pour accéder à la nouvelle station du REM à l'île-Bigras.

Pour information : <https://rem.info/fr/stations/ile-bigras>



3.1.6.4 Le PSB favorise l'accessibilité aux parcs familiaux

Le PSB facilite l'accessibilité aux parcs municipaux suivants :

- Parc Fernando-Pessoa, <https://www.laval.ca/lieux/Pages/Fr/parc-fernando-pessoa.aspx>
- Parc Georges-Bourgeois, <https://www.laval.ca/lieux/Pages/Fr/parc-georges-bourgeois.aspx>
- Parc Jolibourg, <https://www.laval.ca/lieux/Pages/Fr/parc-jolibourg.aspx>
- Parc Salvador-Allende, <https://www.laval.ca/lieux/Pages/Fr/parc-salvador-allende.aspx>
- Parc Laval-Ouest, <https://www.laval.ca/lieux/Pages/Fr/parc-laval-ouest.aspx>

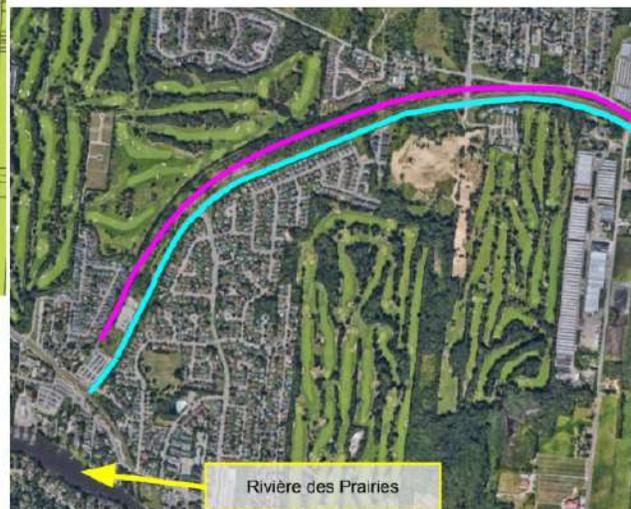
3.1.6.5 Le PSB favorise l'accessibilité à la rivière des Prairies

Nous pouvons observer dans la carte offerte par CANOPÉE ci-dessous que le corridor écologique du PSB donne accès à la rivière des Prairies près de la berge Dumais.



6. Secteur Sentier des Bois

- Avenue des Bois
- Sentier des bois

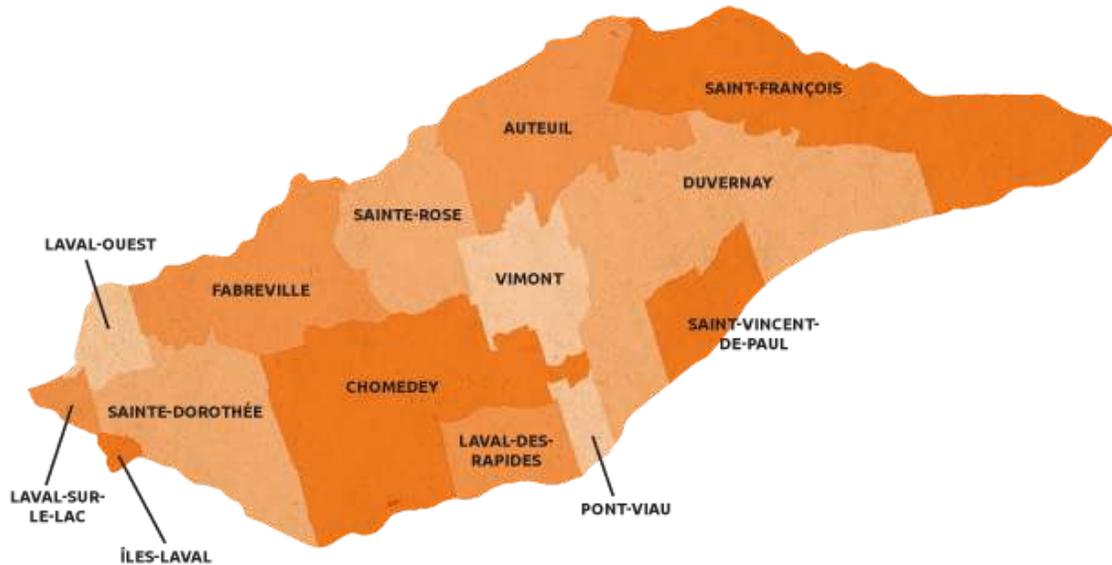


Référence : CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval dans son guide « **outil d'aide destiné aux citoyens Révision des règlements de l'urbanisme de Laval 2 Juin 2021** ».



3.1.6.6 Le PSB favorise l'accessibilité aux quartiers avoisinants

Le PSB favorise la mobilité active pour se rendre aux quartiers de Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-lac et les îles-Laval.



Source : <https://www.laval.ca/histoire-et-patrimoine/Pages/Fr/accueil.aspx>

3.1.6.7 Le PSB favorise l'accessibilité aux boisés

Dans la « Carte 15 Zones d'aménagement écologique particulières » du plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, nous pouvons observer que le PSB favorise l'accessibilité à la ZAEP du Bois Sainte-Dorothée et de Laval-Ouest.

3.1.6.8 Le PSB favorise l'accessibilité au traversier vers l'île-Bizard

La piste cyclable du PSB permet de se rendre jusqu'au traversier de l'île-Bizard via la piste cyclable sur le chemin du Bord-de-l'eau.

Pour information : <https://www.traverselaval.com/>



3.1.6.9 Le PSB favorise l'accessibilité aux écoles et aux garderies

Le PSB favorise l'accessibilité aux écoles :

- École Les Trois-Soleils

<https://www.csslaval.ca/nos-etablissements/ecole-les-trois-soleils/>

- École Fleur-De-Vie

<https://www.csslaval.ca/nos-etablissements/ecole-fleur-de-vie/>

Le PSB favorise l'accessibilité aux garderies :

- Centre de la petite enfance Les P'tits soleils de Sainte-Dorothée

1270 Boulevard Jolibourg, Laval, QC H7Y 1Z6

- Centre de la Petite Enfance Rosamie

6500 Boulevard Arthur-Sauvé, Laval, QC H7R 3X7

- Garderie Le Rêve des Champions

6900 Boulevard Arthur-Sauvé, Laval, QC H7R 3X9

3.1.7 Le PSB est une appropriation citoyenne



Depuis plus de 30 ans, les Lavalloises et les Lavallois habitant à proximité du Parc Sentiers des Bois se sont appropriés les lieux. Nous pouvons le constater par plusieurs aménagements comme les sentiers pour pratiquer la marche, des chemins pour le ski de fond et l'installation de nichoirs. D'ailleurs, la grande fréquentation des lieux depuis de nombreuses années démontre clairement l'importance pour la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.



3.1.8 Le PSB est reconnu pour sa faune diversifiée

Voici plusieurs photos qui démontrent bien cette diversité :



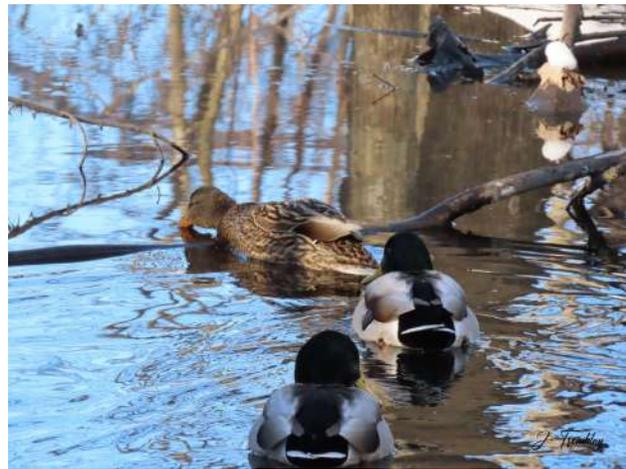
Renard roux



Grive solitaire



Grenouille verte



Canards colverts



Épervier de Cooper



Tortue peinte



Martin pêcheur



Paruline jaune mâle



Mésange à tête noire



Pic chevelu mâle



Grand pic mâle



Couleuvre rayée



Moucherolle phébi



Passerin indigo



Harle couronné mâle et femelle



Rat musqué



Pic flamboyant bébés au nid



Lapin à queue blanche



Canards branchus mâles



Carouge à épaulettes mâle



Merlebleu de l'est



Pic maculé



3.1.9 Le PSB est reconnu pour sa flore diversifiée

Voici plusieurs photos qui démontrent bien cette riche flore dans les sous bois du PSB :



Trille blanc



Trille rouge



Érythrone d'amérique



Sanguinaire du Canada



Matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique



Pissenlit avec un insecte mellifère



Arisème petit-prêcheur



Violettes communes



Fleur de fraisières



3.1.10 Le PSB est reconnu pour ses friches

Dans le PSB, nous pouvons retrouver plusieurs friches avec une grande valeur écologique. Les friches du PSB sont dotées d'une flore diversifiée permettant d'observer plusieurs espèces de type d'insectes dont les mellifères, les lépidoptères, les odonates et les coléoptères et plus encore. De plus, plusieurs oiseaux adorent les espaces ouverts comme le Merlebleu de l'Est qui a été observée à quelques reprises dans le PSB. Il y a également eu plusieurs observations de couleuvres dans le PSB dont la couleuvre rayée et la couleuvre brune.

Voici une photo d'un espace ouvert du PSB où nous avons observé le papillon monarque :



La couleuvre brune : « Cette espèce est la plus rare de nos couleuvres; on la trouve seulement dans le secteur de Montréal. Au Québec, elle occupe la limite nord de son aire de répartition. Les inventaires effectués jusqu'à maintenant nous indiquent que sa répartition est restreinte et discontinue. » [Réf. \[27\]](#)

Cette carte a été partagée par **le biologiste Pierre-Alexandre Bourgeois**, Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, qui démontre la grande valeur écologique du corridor avec les espèces en situation précaire comme la couleuvre brune qui profite des milieux ouverts.

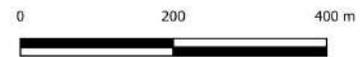


Légende

- Milieu humide (2016)
- Couvert forestier (2017)
- Cours d'eau
- Voie ferrée

Secteur de l'avenue des Bois

- Observation de couleuvre brune
- Occurrence de la couleuvre brune
- Milieu ouvert herbacé ou arbustif



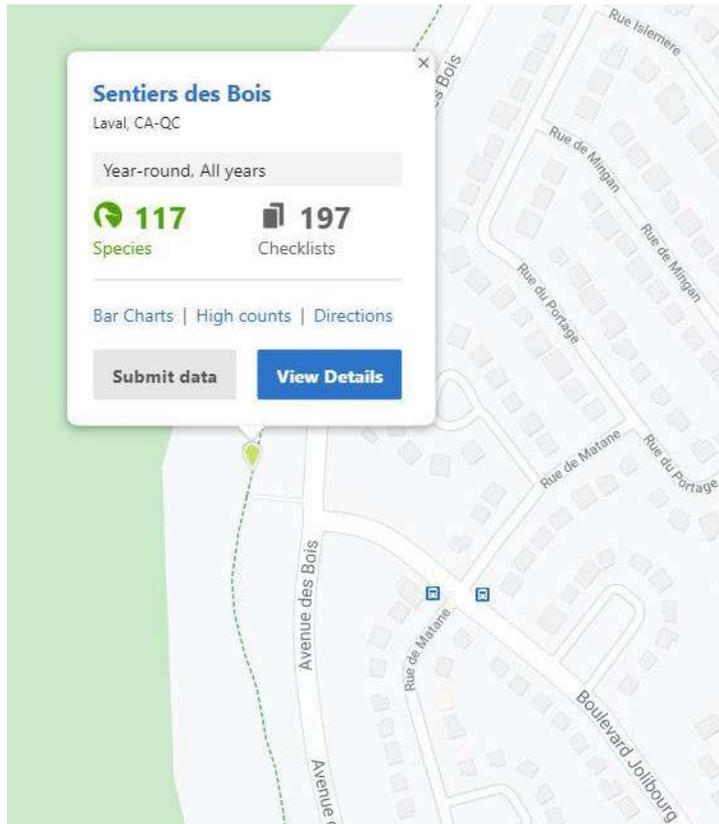
Préparation : Pierre-Alexandre Bourgeois
Date : novembre 2020
Sources : SHNVSL, AARQ, CMM, Ville Laval,
Google satellite
Projection : WGS 84 / UTM Zone 18N



3.1.11 Les oiseaux du PSB

En novembre 2020, au moins 117 espèces d'oiseaux pour le secteur connu sous le nom "Sentiers des Bois" ont été répertoriées sur le site web (ebird.org) et plus fréquemment

depuis 2016 par différents ornithologues. On y retrouve une grande bibliothèque de photos prises de différentes espèces d'oiseaux. Le corridor écologique de l'Avenue des Bois est très important, entre autres pour la nidification et les périodes de migration.



Voici la liste pour le PSB connu sur le site web ebird.org sous le nom de "Sentiers des Bois" : <https://ebird.org/hotspot/L4807839>

Cette image provient du site web (ebird.org)

Il est à noter que le **Martinet Ramoneur** est une espèce menacée a été observé dans le PSB. <https://ebird.org/checklist/S59158664#flag-207648891>

La **Grande Aigrette** sur (ebird.org) dans le PSB :

<https://ebird.org/checklist/S69708350>

Le **Pioui de l'Est** sur (ebird.org) dans le PSB :

<https://ebird.org/species/eawpew/L4807839>

Le **Grand Héron** sur (ebird.org) dans le PSB :

<https://ebird.org/checklist/S31310832>



3.1.12 Les espèces à statut précaire du PSB

Dans cette section, vous trouverez une liste des espèces fauniques ou floristiques à statut précaire sur le territoire du PSB.

Voici les bases de données pour nous aider à identifier les espèces fauniques et floristiques susceptibles d'être menacées ou vulnérables :

- La Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) .
<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/liste-especes-vulnerables/>
- L'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec,
<https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/>
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
<https://cosewic.ca/index.php/fr/>

Espèces menacées ou vulnérables	Type / Catégorie	LEMV	Atlas amphibiens / reptiles	COSEPAC	Site Web / Études
1. Martinet Ramoneur	Oiseaux	X		X	ebird.org (Sentiers des Bois)
2. Engoulevent d'Amérique	Oiseaux	X			ebird.org (Sentiers des Bois)
3. Paruline du Canada	Oiseaux	X			ebird.org (Sentiers des Bois)
4. Quiscale rouilleux	Oiseaux	X			ebird.org (Sentiers des Bois)
5. Moucherolle à côtés olive	Oiseaux	X			ebird.org (Sentiers des Bois)
6. Hirondelle de rivage	Oiseaux			X	ebird.org (Sentiers des Bois)
7. Hirondelle rustique	Oiseaux			X	ebird.org (Sentiers des Bois)
8. Pioui de l'Est	Oiseaux				Statut Préoccupante Loi sur les espèces en péril (LEP) au fédéral



9. Merlebleu de L'est	Oiseaux				ebird.org (Sentiers des Bois) http://nabci.net/wp-content/uploads/PIF2016_FR.pdf
10. Couleuvre brune	Serpents	X	X		(Mémoire d'un biologiste) https://www.repensonslaval.ca/2395/widgets/10600/documents/674_Q
11. Abeille	Insectes				Étude déclin des pollinisateurs https://www.agrireseau.net/apiculture/documents/D%C3%A9clin%20poll_FR_MC3_M_Chagnon.pdf
12. Bourdon	Insectes				Étude déclin des pollinisateurs https://www.agrireseau.net/apiculture/documents/D%C3%A9clin%20poll_FR_MC3_M_Chagnon.pdf
13. Matteuccie fougère-à-l'au truche d'Amérique	Floristiques	X			Espèces floristiques vulnérables à la récolte
14. Sanguinaire du Canada	Floristiques	X			Espèces floristiques vulnérables à la récolte
15. Trille blanc	Floristiques	X			Espèces floristiques vulnérables à la récolte
16. Monarque	Papillons				Étude déclin du papillon monarque : https://www.nature.com/articles/srep23265



4. Redéfinir un terrain de golf en espace vert

4.1 La contribution actuelle des terrains de golfs à Laval

Les golfs à Laval sont des lieux étonnants et contribuent grandement au maintien des continuités écologiques pour les raisons suivantes :

- Un couvert forestier d'arbres matures et une biodiversité non négligeable très importants pour la faune et les humains.
- Des étendues d'eau, des étangs, des cours d'eau et des boisés ainsi que des milieux humides de proximité.

Par exemple, la présence d'un cours d'eau sur le terrain du golf Islesmere dont l'écoulement se dirige vers le Parc Sentiers des Bois, le golf Laval-sur-le-Lac et qui se termine au Bois Antoine.

Le ruisseau Woodwork qui longe le golf UFO.

Également le golf Ste-Rose, le golf Laval-sur-le-Lac et le golf Saint-François avec leur proximité avec la rivière des Mille-îles.

- Le territoire des terrains de golf est également un lieu important pour la faune et est un couloir de transition pour les oiseaux et les espèces terrestres. C'est un territoire important pour la faune qui chasse en milieu ouvert.

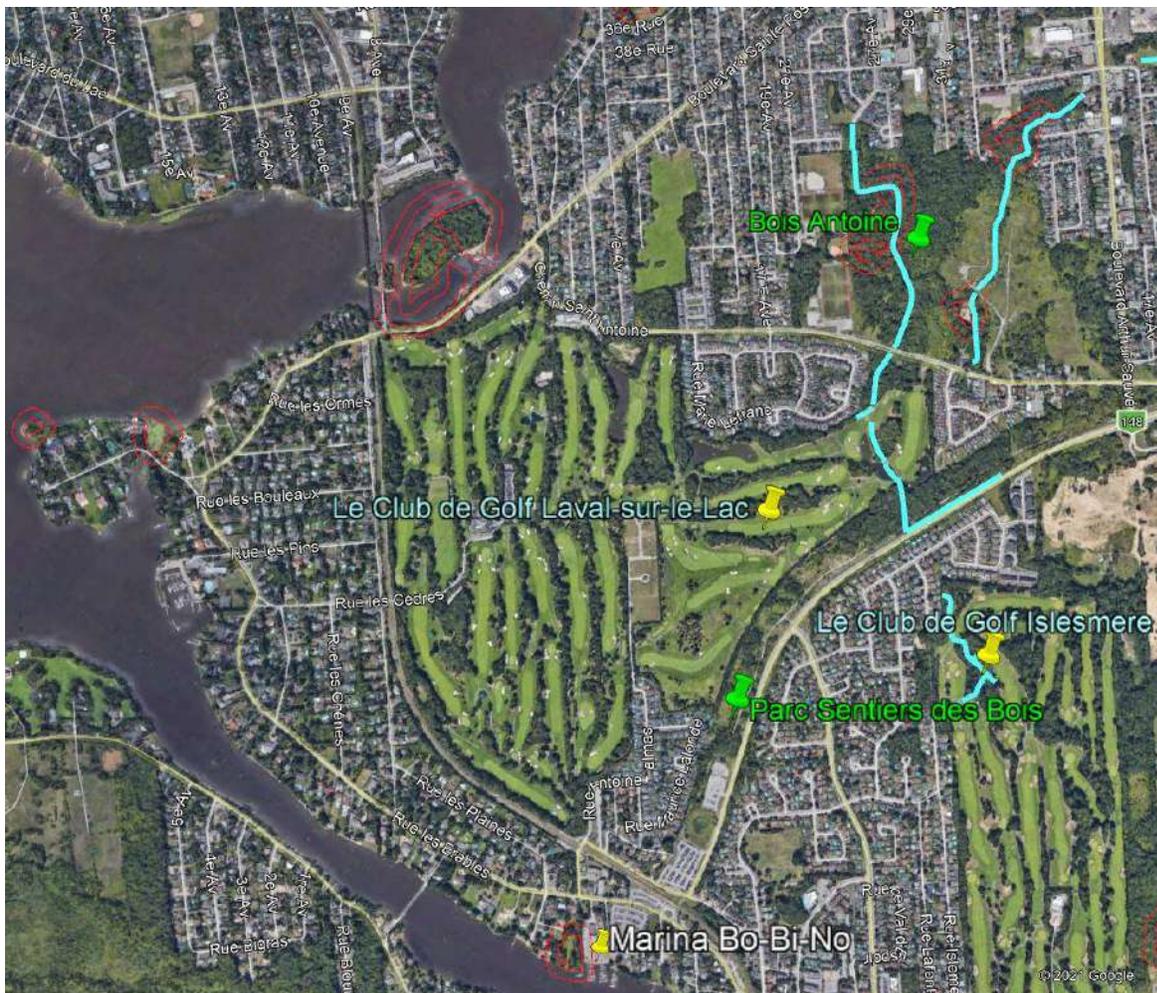
Il n'est pas rare d'y voir des renards, des rats musqués, des castors, des mouffettes, des marmottes, des écureuils, des bernaches, des canards, des tortues, des grenouilles, différentes variétés d'oiseaux dont les oiseaux de proies qui sillonnent les milieux ouverts pour la chasse.

- La promotion pour encourager la pratique du golf parle souvent d'un milieu naturel et relaxant.
- C'est un endroit paisible pour les golfeurs qui permet de se détendre, de diminuer le stress et favorise l'activité physique.



4.1.1 Le club de golf Laval-sur-le-Lac

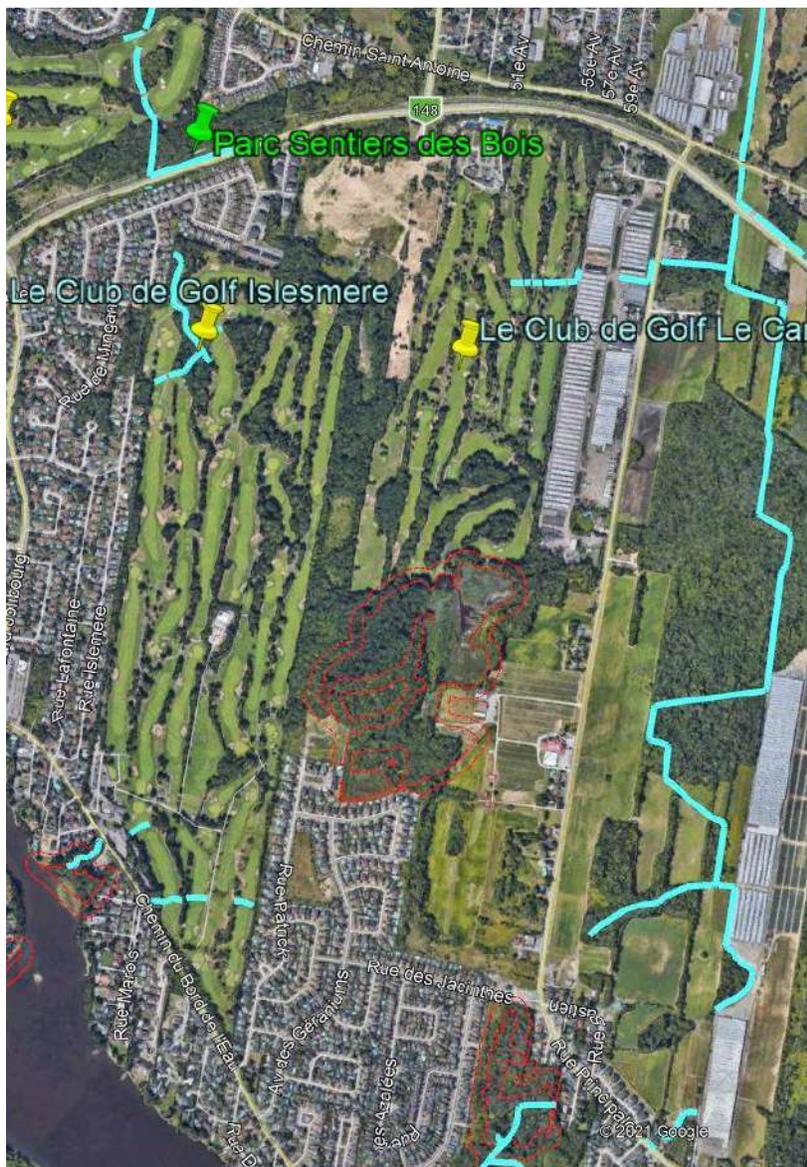
Le club de golf Laval-sur-le-Lac relève d'une grande valeur écologique. Nous pouvons apercevoir sur cette carte que le golf longe la rivière des Mille-îles et nous y constatons du même coup sa proximité avec la rivière des Prairies. De plus, l'écoulement d'un cours d'eau important du PSB portant le nom "cours d'eau #160" par le MELCC débute au club de golf Islemere et se dirige vers le PSB, le club de golf Laval-sur-le-Lac et se termine au Bois Antoine avec ses milieux humides d'intérêt. De plus, les milieux ouverts du golf sont des milieux de vie, des milieux de chasse et des milieux de transition d'importance pour la faune. Il ne faut pas oublier la forte présence d'arbres matures qui couvrent une superficie non négligeable et qui contribuent au bien-être de la population, de la faune et des écosystèmes. Le club de golf Laval-sur-le-Lac, qui a fêté ses 100 ans en 2017, a une valeur historique et possède de grands arbres matures.





4.1.2 Le club de golf Islesmere et le club de golf Cardinal

Les clubs de golf Islesmere et Cardinal sont d'une grande valeur écologique. Nous pouvons apercevoir sur cette carte de Google Earth un cours d'eau près du centre jardin des Serres Sylvain Cléroux qui rejoint le ruisseau Woodwork au nord près de la rue Principale et du chemin St-Antoine longeant le club de golf UFO. De plus, près de la rue de Mingan en bordure du club de golf Islesmere, nous pouvons apercevoir un cours d'eau qui se dirige vers le Parc Sentiers des Bois, le club de golf Laval-sur-le-Lac et le Bois Antoine. Cette carte nous montre également la présence de milieux humides d'intérêt près de la rue Patrick et de la rue Joanie. Il ne faut pas oublier la forte présence d'arbres matures qui couvrent une superficie non négligeable et qui contribuent au bien-être de la population, de la faune et



des écosystèmes. La proximité des clubs de golfs Islesmere et Cardinal avec la rivière des Prairies, le Bois Sainte-Dorothée et le Club de Golf Islesmere offrent une possibilité unique de créer des corridors d'interconnectivité entre les boisés de l'ouest de Laval. D'ailleurs, les golfs contribuent à diminuer les îlots de chaleur et la mauvaise gestion de l'eau. Il est primordial d'en tenir compte avec les périodes de sécheresse que nous vivons actuellement (juin 2021) à Laval.



4.2 Les idées de transformation

L'espace des terrains de golfs à Laval offrent plusieurs possibilités à la Ville de Laval pour innover et accentuer leurs efforts pour augmenter le nombre d'espaces verts de proximité. Dans le cas où les propriétaires des terrains de golfs souhaiteraient mettre fin à leurs activités commerciales, la Ville de Laval doit se préparer afin d'offrir à sa population des idées innovantes en harmonie avec la nature. Nous allons présenter ici plusieurs idées intéressantes qui pourraient se concrétiser sur les terrains de golf.

4.2.1 La transformation en espace vert

Les années 2020 et 2021 ont été particulières avec la pandémie. C'est également une année où les prises de conscience se sont accentuées afin de préserver de plus en plus d'espaces verts. C'est une période également où les citoyennes et les citoyens ont dû garder une distance physique, ce qu'ils ont pu faire en fréquentant les milieux naturels de proximité. Malheureusement, avec l'accélération du réchauffement climatique et la réduction de nos milieux naturels, le risque d'une nouvelle pandémie demeure et risque de s'accroître.

D'ailleurs le 4 septembre 2020, le Dre Cécile Tremblay, microbiologiste-infectiologue au CHUM, a donné une conférence en ligne et elle a mentionné que la grande majorité des pandémies sont dues aux zoonoses. Elle expliquait que la destruction des forêts, la construction de routes, l'urbanisation et la croissance de la population humaine sont parmi les facteurs favorisant les zoonoses. [Réf. \[23\] et \[24\]](#)

La transformation des golfs en espaces verts permettrait :

1. Aux citoyens de profiter d'une grande superficie en nature et de respecter la distanciation sociale en temps de pandémie.
2. Aux citoyens de se détendre, de se relaxer et de faire des pique-niques avec ses proches, sa famille, ses amis, etc...
3. Au maintien des corridors et des écosystèmes et des milieux naturels adjacents, ce qui sert aussi de couloir de transition pour la faune.
4. De pratiquer des activités comme la raquette, le frisbee, le cerf-volant, le ski de fond, la marche, la glissade, le vélo sur les pistes déjà aménagées, le yoga, etc.



5. À la faune et la communauté de continuer à profiter des arbres matures, des étangs, des cours d'eau et des espaces ouverts pour circuler entre les différents boisés.
6. D'offrir des activités ou des parcours pédagogiques pour les jeunes lavallois et leur famille.

4.2.2 Autres idées d'aménagements avec la nature

Voici d'autres idées d'aménagements intégrés avec la nature :

1. Aménager des pistes cyclables intégrées avec la nature
2. Aménager des étangs en patinoire l'hiver ou d'un sentier glacé en forêt
3. Aménager des sentiers pour communiquer vers les boisés de proximité
4. Aménager un espace pour un jardin communautaire
5. Aménager un jardin botanique
6. Aménager un nouveau centre de la nature
7. Aménager une forêt nourricière
8. Aménager un espace dédié à la permaculture
9. Aménager une érablière urbaine
10. Aménager un espace pour des activités en milieu ouvert
11. Aménager un espace dédié à la culture
12. Aménager un espace pour le tourisme
13. Aménager un espace pour la pédagogie en nature
14. Aménager un espace pour une serre communautaire
15. Aménager un espace pour l'astronomie
16. Aménager une fermette pour la communauté ou les familles dans le besoin
17. Aménager un espace pour l'observation des oiseaux avec mangeoires
18. Aménager des accès aux berges de la Rivière des Mille-îles
19. Aménager un lieu pour la pollinisation avec des ruches urbaines
20. Aménager un espace de station d'exercice urbaine
21. Aménager un espace pour un parc canin dans la nature
22. Aménager des jeux d'eau pour les familles
23. Aménager des terrains de tennis ou des installations sportives en nature
24. Aménager des parcours innovants (Ex : Parcours nocturne lumineux avec la nature)



4.3 Le zonage des clubs de golfs Islesmere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac

4.3.1 Le zonage actuel

L'actuel zonage « **PA** » ne permet pas le développement de type usage "Habitation" selon la réglementation L-2000, 2020-11-25 de la Ville de Laval.

Voici des informations importantes concernant les cadastres des clubs de golfs Islesmere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac selon les données cartographiques de la Ville de Laval.

*Sources :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/cartes-geographiques.aspx>

<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/reglements/reglements-codifies/reglement-l-2000-2020-11-25.pdf>

1. Club de golf Islesmere

Le cadastre « 3 966 373 golf Islesmere est zoné actuellement « PA -10 ».

« Zone PA-10 : est aussi autorisé comme usage de "récréation commerciale" 1. »

2. Club de golf Cardinal

Le cadastre « 1 505 953 » Le golf Cardinal est zoné actuellement « PA -11 » .

« Zone PA-11 : sont aussi autorisés comme usages de "récréation commerciale" 1 et de "récréation commerciale" 2. De plus, dans cette zone, l'usage "entrepreneur électricien" est autorisé sur le lot 120-57 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse cadastrale de Ste-Dorothée, tout entreposage extérieur étant cependant prohibé; tout bâtiment devant abriter tel usage doit s'intégrer à l'aspect architectural du bâtiment existant sur ce lot. (Règl. L-2001-575, en vigueur le 13-7-77) »

3. Club de golf Laval-sur-le-Lac

Les cadastres « 1 082 994, 1 082 148 et 1 506 060 » golf Laval-sur-le-Lac sont zonés actuellement « PA -12 ».



Les cadastres « 1 082 207 et 1 083 078 » golf Laval-sur-le-Lac sont zonés actuellement « B-1 ».

« Zone PA-12 : est aussi autorisé comme usage de "récréation commerciale" 1. »

- **Information concernant la « Zone PA »**

Selon le règlement actuel L-2000 de la Ville de Laval, la zone "PA" est défini au chapitre 1 par : « RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX ZONES D'USAGES "PUBLICS" ET "SEMI-PUBLICS" "PA" ». De plus, selon « L'ARTICLE 190 », une réglementation particulière est applicable à certaines zones « PA ».

Voici de l'information un peu plus détaillée concernant **la zone « PA »** :

« ARTICLE 21- Les usages "publics" et "semi-publics"

A- Usages "publics" et "semi-publics" 1

Sont de ces usages ceux impliquant comme principales activités l'éducation, les loisirs et les activités culturelles de nature communautaire.

Sont, de manière non limitative, de ces usages:

- les édifices publics (article 16);
- les garderies de plus de dix (10) enfants;
- les parcs et terrains de jeux publics;
- les services publics;

B- Usage "public" et "semi-public" 2 »

- **Information concernant « Les usages "récréation commerciale" »**

« ARTICLE 22- Les usages "récréation commerciale"

Sont, de ces usages ceux impliquant comme principale activité la récréation à l'extérieur.

A- Usage "récréation commerciale" 1



- golfs publics et privés.

B- Usage "récréation commerciale" 2

Sont, d'une manière non limitative, de cet usage:

- ciné-parcs;

- cirques;

- courses automobiles; (Règl. L-2001-2103, en vigueur le 07-03-93)

- équitation, école de, (entreprise privée);

- foires;

- marinas;

- parcs d'amusement;

- pistes de course;

- stades, arènes, établissements de sports opérés par l'entreprise privée;

- tombolas d'entreprise privée.

Tout usage "récréation commerciale" doit, en ce qui a trait à son aménagement d'ensemble, à ses critères de nuisance, à son stationnement et à son affichage, être approuvé par le comité Exécutif sur rapport du directeur du service d'urbanisme. »



4.4 Pourquoi l'enjeu concernant l'avenir des golfs est si important?

Dans cette section, nous allons vous exposer nos arguments concernant l'importance de planifier l'avenir des terrains de golf en milieu urbain. Nous croyons fermement que les municipalités peuvent planifier la gestion de leur territoire et innover vers un avenir en harmonie profonde et durable avec la nature.

4.4.1 Un enjeu important dans plusieurs municipalités au Québec

L'enjeu concernant l'avenir des terrains de golf touche déjà plusieurs municipalités dont Candiac, Chambly, Beloeil, Rosemère, Montréal, Terrebonne et Mascouche.

Les informations suivantes vont permettre de constater qu'il ne s'agit pas d'un enjeu isolé au Québec et que la Ville de Laval doit en prendre conscience.

Voici une liste non exhaustive des golfs ayant un tel enjeu au niveau de la préservation de ses espaces verts :

1. Le Club de Golf Métropolitain Anjou
2. Le Club de Golf Dorval
3. Le Club de Club de Golf Meadowbrook
4. Le Club de Golf Candiac
5. Le Club de Golf De Beloeil
6. Le Club de Golf de Chambly
7. Le Club De Golf Rosemère
8. Le Club de golf Harwood

4.4.1.1 Terrebonne, Mascouche et Candiac

À Terrebonne, Mascouche et Candiac, les maires font pression auprès du gouvernement du Québec pour avoir des outils afin de faciliter la transformation des terrains de golf en espace vert :

« Des villes veulent des outils pour pouvoir transformer les terrains de golf abandonnés en parcs » [Réf. \[1\]](#)



D'ailleurs, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest a démontré son ouverture concernant les outils dont réclament les maires de Terrebonne, Mascouche et Candiac en lien avec les terrains de golf. [Réf. \[12\]](#)

De plus, il a été question de l'avenir des terrains de golf dans un excellent Webinaire de la CMM pour la 4e édition de l'Agora métropolitaine le 28 mai 2021. [Réf. \[13\]](#)

4.4.1.2 Montréal

À Montréal, la Ville a adopté une résolution courageuse concernant les terrains de golfs :

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté, le 19 avril 2021, la Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts.

Référence résolution : CM21 0353 .

Dans cette résolution, la Ville de Montréal confirme l'ambition de transformer le Club de Golf Métropolitain Anjou en Grand espace vert et a souligné la contribution importante du club de golf Dorval près du Technoparc.

« Le conseil municipal de la Ville de Montréal a confirmé, à sa séance du 19 avril, le maintien de l'affectation «Grand espace vert ou récréation» du Club de Golf Métropolitain Anjou, au Schéma d'aménagement. » [Réf. \[14\]](#)

4.4.1.3 Vaudreuil-Dorion

À Vaudreuil-Dorion, la Ville a procédé à l'acquisition du Club de golf Harwood.

« Ce type d'acquisition visant à développer un environnement de vie harmonieux et durable s'inscrit dans le cadre de la planification stratégique 2020-2025. » [Réf. \[15\]](#)

4.4.1.4 Chambly

À Chambly, la Ville s'accorde un temps de réflexion pour l'avenir de l'ancien golf de Chambly.

« La Ville de Chambly a pris la décision de maintenir le statu quo sur le zonage permis pour le terrain de l'ancien golf afin de prendre le temps de bien réfléchir à son avenir. » [Réf. \[16\]](#)



4.4.2 L'importance de l'avenir des golfs

Dans le cadre de l'AGORA de la CMM du 28 mai 2021, une importante lettre a été envoyée concernant l'avenir des terrains de golf par La Coalition des Terrains de golf en transition (CTGT).

La CTGT regroupe 11 groupes de citoyens (dont 10 sur le territoire de la CMM1) qui tentent de convaincre leur municipalité de l'importance de conserver les espaces verts des anciens golfs. D'ailleurs, le Parc Sentiers des Bois fait partie des 11 groupes citoyens qui ont appuyé la lettre.

Le contenu complet de cette lettre est disponible à l'[ANNEXE B - Lettre CTGT](#)

Nous allons vous présenter ici les 6 recommandations importantes de cette lettre :

«

- 1. TRANSFORMER les anciens golfs en parcs-nature accessibles à tous au bénéfice des citoyens des secteurs densément peuplés.**
- 2. RENATURALISER les anciens golfs pour l'ensemble des services écosystémiques que cela entraîne.**
- 3. RECONNAÎTRE que les sites des anciens golfs sont des milieux incontournables pour effectuer du reboisement en zone urbanisée et atteindre la cible de 30 % de couvert forestier fixée par la CMM pour 2031.**
- 4. IDENTIFIER les terrains de golf qui, au regard de leurs caractéristiques actuelles et de leur potentiel de réaménagement écologique, pourraient contribuer à l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées à l'horizon 2031.**
- 5. RECONNAÎTRE que le redéveloppement résidentiel des golfs n'est pas toujours payant pour les municipalités et les contribuables.**
- 6. MODIFIER la Loi sur l'expropriation pour donner aux municipalités la capacité de jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement.**

»



5. Les recommandations

Comme nous l'avons décrit dans les sections précédentes du mémoire, la volonté de la CMM est d'atteindre l'objectif fixé par le PMAD, soit de protéger 17 % du territoire d'ici 2031 et que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.

- **Considérant** les arguments et les idées présentés dans les sections précédentes de ce mémoire;
- **Considérant que** le nouveau règlement de l'urbanisme est basé sur le SAD et le SADR qui a été adopté avant la pandémie;
- **Considérant que** les objectifs de 40 % de nouveaux ménages dans les aires TOD d'ici 2031 ont déjà été atteints;
- **Considérant que** l'ouest de Laval est considéré comme un joyau de la nature ainsi que le poumon vert de l'ouest par plusieurs citoyennes et citoyens;
- **Considérant que** les milieux naturels contribuent à la santé des citoyens, à la qualité de vie des citoyens, à diminuer les gaz à effet de serre et à réduire les îlots de chaleur;
- **Considérant que** la pandémie a amené beaucoup de réflexions sur l'avenir;
- **Considérant que** plusieurs municipalités veulent des outils pour pouvoir transformer les terrains de golf abandonnés en parc;
- **Considérant que** le PMAD vise à protéger 17 % du territoire d'ici 2031;
- **Considérant que** le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030;
- **Considérant que** la Ville de Laval a contribué seulement pour un total de 0,7 % (total des aires protégées) selon les données statistiques de la CMM en 2019;
- **Considérant que** M. ANTÓNIO GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies déclare que « 2021 est une année charnière pour faire face à l'urgence climatique mondiale »;

Nous demandons à la Ville de Laval d'appliquer les recommandations présentées dans la section [5.1 Les recommandations pour le Parc Sentiers des Bois](#) et la section [5.2 Les recommandations pour l'avenir des golfs](#) du mémoire.



5.1 Les recommandations pour le Parc Sentiers des Bois

5.1.1 Protection du PSB au SADR et nouveau CDU

Dans ce présent mémoire, nous expliquons les caractéristiques uniques qui démontrent l'importance de conserver le Parc Sentiers des Bois. Pour cette raison, **nous demandons** dans le cadre des consultations pour la révision des règlements d'urbanisme à la Ville de Laval de changer les orientations en lien avec le zonage pour le PSB.

Le PSB doit avoir une affectation de type « **conservation** ». Pour ce faire, **nous demandons** à la Ville de Laval d'attribuer le CDU « **Naturel T1.1** » à l'entièreté du cadastre « 1 505 956 et 1 505 944 » dans la nouvelle réglementation de l'urbanisme.

« De la catégorie T1 Naturel, le type de milieux T1.1 est caractérisé par la présence d'ensembles naturels comportant une valeur écologique. Ce type de milieux comporte une densité d'éléments écologiques d'intérêt, incluant notamment des bois, des friches arbustives, des cours d'eau, des milieux humides et des prairies herbacées. Il correspond principalement aux limites de l'affectation « conservation » du SADR, mais aussi à d'autres territoires comportant une valeur écologique, tels certaines emprises de lignes de transport électrique. Dans ce type de milieux, la réglementation applicable vise à protéger, conserver et mettre en valeur de manière durable les milieux naturels du territoire. Les seuls aménagements et constructions autorisés sont ceux nécessaires à l'accessibilité et aux activités d'interprétation, d'observation, de recherche scientifique, d'éducation et de récréation extensive en nature ainsi que certaines interventions nécessaires pour la mise en place d'infrastructures d'utilités publiques et leur entretien. »

D'ailleurs, l'organisme en CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval propose le zonage de conservation T1.1 dans son guide « **outil d'aide destiné aux citoyens Révision des règlements de l'urbanisme de Laval 2 juin 2021** » :



Recommandation 1 : Le sentier des Bois est un milieu naturel linéaire le long de l'av. des Bois dans une emprise qui appartient au ministère des Transports du Québec.) Le sentier traverse actuellement une multitude de zones prévues pour du développement (T4.1-1556, T3.3-1032, T4.5-1117, T3.2-1282, T3.5-1052 et SEU.5-1265). Afin d'assurer la protection des peuplements, des milieux humides et des ruisseaux longeant le sentier des Bois et de maintenir l'utilisation à long terme que les citoyens font de ce milieu, affecter un zonage de conservation (T1.1) à cette bande verte.



De plus, au conseil municipal de novembre 2020, le maire Marc Demers et le conseiller municipal Nicholas Borne se sont engagés à protéger officiellement le Parc Sentiers des Bois, secteur appartenant au gouvernement du Québec.

5.1.2 Protection des milieux humides d'intérêt du PSB

Le PSB est reconnu également pour ses milieux humides d'intérêt. D'ailleurs, dans le cadre des consultations pour la protection des milieux humides d'intérêt, nous avons rédigé un mémoire important. Le mémoire a été appuyé par 67 citoyennes et citoyens ainsi que 22 organismes réputés et impliqués dans différentes causes environnementales.

Nous demandons à la Ville de Laval de reconnaître la grande valeur des milieux humides d'intérêt du PSB et de les ajouter au **contrôle intérimaire (RCI) M.R.C.L.-11 concernant la protection des milieux humides d'intérêt** . Cela permettra de protéger les milieux humides d'intérêt du PSB avec la nouvelle révision des règlements de l'urbanisme.

Nous vous invitons à consulter le mémoire ici :

<http://sentiersdesbois.ca/documents/M%C3%A9moire%20-%20Les%20milieux%20humides%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger%20au%20Parc%20Sentiers%20des%20Bois.pdf>

5.1.3 Aménagement du paysage

Nous demandons à la Ville de Laval d'apporter des réflexions concernant l'aménagement du paysage dans le cadre des projets qui se concrétisent sur son territoire. Une planification innovante qui s'intègre avec la nature et vers une transition verte.

En 2020, une clôture a été installée longeant le sentier principal du PSB et celle-ci est visible de l'Avenue des bois. Cette clôture ne s'intègre pas avec une vision orientée avec la nature. En s'inspirant des idées et des innovations un peu partout dans le monde, nous demandons d'apporter des améliorations au règlement d'urbanisme pour s'assurer que les nouveaux aménagements des projets s'intègrent davantage avec une vision urbaine végétale.



5.1.4 Protection des nouvelles plantations d'arbres

Nous demandons à la Ville de Laval de mieux encadrer, par une nouvelle réglementation, les nouvelles plantations d'arbres et ce, dans le but de leur permettre d'atteindre leur pleine maturité pour le bénéfice de la population. **Nous demandons** également à la Ville de Laval de conserver en prenant soin des plantations récentes lors de l'élargissement d'une route ou de l'implantation d'un nouveau projet de développement.

5.2 Les recommandations pour l'avenir des golfs

5.2.1 Redéfinir les golfs en espace vert

En cas de vente ou de fin des activités commerciales d'un golf, **nous demandons** à la Ville de Laval de repenser à leur avenir et de préserver au minimum 80 % de chaque terrain de golf sur son territoire pour les redéfinir en espace vert en préservant l'état naturel des lieux incluant ses arbres matures, ses cours d'eau, ses étangs et ses milieux humides.

Les espaces ouverts ont pris une valeur inestimable pendant la pandémie. D'ailleurs, plusieurs municipalités veulent des outils pour pouvoir transformer les terrains de golf abandonnés en parcs. [Réf \[11\], \[12\] et \[13\]](#) . La présentation des arguments dans la section [4. Redéfinir un terrain de Golf en espace vert](#) et en préambule dans la section [5. Les recommandations](#) démontrent l'importance de préserver une majeure partie des terrains de golfs pour atteindre les objectifs du PMAD de protéger 17 % du territoire d'ici 2031.

De plus, le zonage actuel "PA" des golfs Islemere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac ne permet pas le développement de type usage "Habitation". Il est donc important d'avoir une période de réflexion et de planification afin d'éviter de créer de faux espoirs aux promoteurs immobiliers en attribuant un zonage « SEU.5 » d'expansion urbaine pour l'ensemble de la superficie des terrains de golf de l'ouest.

5.2.2 Période de réflexion pour bien réfléchir et préparer l'avenir des golfs

Le SAD et le SADR de la Ville de Laval ont été adoptés avant la pandémie. En tant que société, nous évoluons constamment et la pandémie a joué un rôle important vers de nouvelles réflexions. Se baser sur les orientations adoptées avant la pandémie ne reflètent



pas entièrement l'avenir que les citoyennes et les citoyens souhaitent pour leur ville. D'ailleurs, il est possible de modifier le SADR :

« Enfin, un schéma d'aménagement et de développement peut être modifié à tout moment et doit faire l'objet d'une révision dont la période commence à la date du 5e anniversaire de son entrée en vigueur ou de sa dernière révision." ». [Réf. \[31\]](#)

Nous demandons à la Ville de Laval de s'accorder une période de réflexion pour préparer un plan stratégique vert et durable concernant l'avenir des golfs sur son territoire. De plus, pendant cette période de réflexion, il est fort probable que le gouvernement du Québec offre des outils demandés par des municipalités pour pouvoir transformer les terrains de golf abandonnés en parcs. [Réf \[11\], \[12\] et \[13\]](#) .

5.2.3 Attribuer le zonage «Espace ouvert CE »

Le zonage actuel de plusieurs cadastres des golfs de l'ouest dont le club de golf Islesmere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac sont de type « **Zone PA** » . Voir à la section [3.3.1 Le zonage actuel](#) pour plus d'information. Actuellement, la « **Zone PA** » ne permet pas le développement de type usage "Habitation".

Dans le présent mémoire, nous avons démontré qu'il faut bien réfléchir et préparer l'avenir des golfs sur le territoire de Laval vers une planification durable et verte. Ce ne sont pas les idées [4.2 Les idées de transformation](#) qui manquent.

Nous demandons à la Ville de Laval, dans le cadre la révision du règlement de l'urbanisme, **d'attribuer le même zonage que le golf Sainte-Rose soit « Civique Espace ouvert (CE) »** aux clubs de golf Islesmere, Cardinal et Laval-sur-le-Lac et de maintenir le zonage actuel de type « A- Usage "récréation commerciale" 1» du règlement L-2000 de la Ville de Laval et ce, sans la possibilité de faire du développement de type usage "Habitation" pendant la préparation d'un plan stratégique en vue d'élaborer une réflexion éclairée sur l'avenir des terrains de golfs.

Zonage « Civique Espace ouvert » CE :

« Les types de milieux de la catégorie « Civique espace ouvert » CE ont pour objectif de reconnaître la particularité de certains dont la vocation est de demeurer généralement non



construits, tels que des parcs, des espaces publics, des terrains de golf et des cimetières et de leur permettre de se distinguer de l'environnement urbain. Dans ce type de milieu, la réglementation vise à offrir la flexibilité nécessaire pour reconnaître ce caractère exceptionnel. » [Réf. \[28\]](#) et <https://projetsgdru.laval.ca/grilles-de-zonage/2081>

5.2.4 Une consultation spéciale en cas de changement de zonage

La gestion du territoire et particulièrement l'avenir des golfs sont très importants pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Laval. En cas de vente ou de fin des activités commerciales d'un golf et d'une demande de changement de zonage afin d'y faire du développement de type usage "Habitation", **nous demandons** que la réglementation actuelle soit révisée **afin de mettre en place une consultation spéciale** pour permettre à l'ensemble de la population lavalloise de pouvoir participer au sondage.

5.2.5 Prévoir des corridors de transition pour la faune

Pour améliorer la cohabitation avec la faune avec la construction de nouvelles routes ou l'élargissement de routes existantes, **nous demandons** à la Ville de Laval de prévoir dans sa planification des passages et corridors dédiés pour la faune afin que la circulation puisse se faire entre les boisés et les zones vertes. Voir les excellentes idées de cet article : ***How Do Animals Safely Cross a Highway? Take a Look. :***

<https://www.nytimes.com/interactive/2021/05/31/climate/wildlife-crossings-animals.html>

Voici un passage d'un article intéressant « Cohabiter avec la faune en ville » :

« Les dangers de l'urbanisation

Il reste qu'un pan de la faune aviaire est en danger, non seulement au Québec, mais sur tout le continent nord-américain. « Les oiseaux insectivores sont dans une situation alarmante. On a six espèces d'hirondelles au Québec, et les six populations connaissent un déclin de l'ordre de 85 à 95 %. Pour l'hirondelle de rivage, c'est [une baisse de] 99,4 % depuis 40 ans. Il n'y a pas un oiseau insectivore dans le monde et au Québec qui va bien en ce moment », explique Jean-Sébastien Guénette.

Le moineau domestique n'est pas épargné par ce phénomène. « Le 20 mars, chaque année, c'est la Journée mondiale du moineau justement pour sensibiliser les gens au fait que des oiseaux aussi communs que le moineau peuvent être en déclin. » [Réf. \[29\]](#)



CONCLUSION

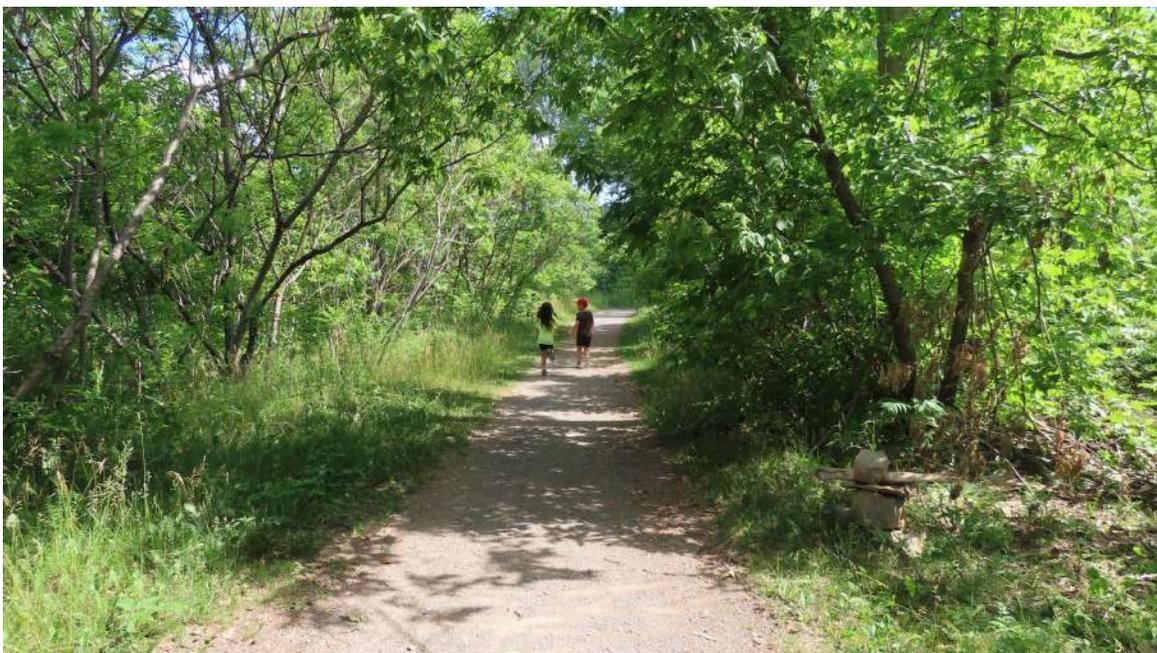
En terminant, nous constatons que les milieux naturels sont d'une valeur inestimable. D'ailleurs, le voisinage du PSB s'est vite mobilisé pour le protéger. Il est évident que le PSB revêt une importance essentielle pour la population, de là notre désir de le faire reconnaître.

Par ailleurs, en cette période de grande réflexion due à la pandémie, nous réalisons tous davantage l'importance des espaces verts de proximité sur le territoire de Laval avec l'achalandage qui a explosé. C'est pourquoi nous considérons que la Ville de Laval doit prendre le temps de bien réfléchir à l'avenir des terrains de golf sur l'ensemble de son territoire en cas de vente ou de fin des activités commerciales d'un golf. Il serait important que les terrains de golf ne soient pas dédiés entièrement et uniquement au développement immobilier.

Il est fondamental pour la population de l'ouest de Laval que des mesures concrètes et durables soient prises afin de protéger les milieux naturels du PSB et les terrains de golfs. Nous demandons à la Ville de Laval d'officialiser la conservation du PSB en leur attribuant un zonage de protection et de bien réfléchir à l'avenir des golfs dans le cadre de la consultation pour le nouveau règlement de l'urbanisme.

Nous souhaitons, comme la Ville de Laval l'a exprimé dans la trame verte et bleue, que les milieux naturels sur le territoire soient davantage protégés pour le bien-être de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Le Mouvement du Parc Sentiers des Bois milite pour la préservation des milieux naturels et continuera à le faire pour défendre adéquatement le PSB et pour la communauté lavalloise actuelle et future.





RÉFÉRENCES

- [1] **PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS de la Ville de Laval**,
<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-ver-te-bleue-plan-conservation-milieus-naturels.pdf>
- [2] **Choisir l'environnement Guider les actions de nos institutions**, Sylvain Perron et Jean-François Gingras, Éditions Somme toute, mars 2021
- [3] **Parc Sentiers des Bois**, <https://sentiersdesbois.ca>
- [4] **La conservation des friches sur le territoire de la Ville de Laval**, Pierre-Alexandre Bourgeois, M. Sc. (M.E.I.) biologiste, Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent,
<https://www.repensonslaval.ca/2395/widgets/10600/documents/6740>
- [5] **Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Laval**,<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/urbanisme-et-zonage/schema-amenagement.pdf>
- [6] **L'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec**, <https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/>
- [7] **Comité sur la situation des espèces en péril au Canada**, <https://cosewic.ca/index.php/fr/>
- [8] **Berteaux, D., Casajus, N., De Blois, S., « Changements climatiques et biodiversité au Québec : vers un nouveau patrimoine naturel »**, Presses de l'Université du Québec, 2014, 167p.
- [9] **Choisir l'environnement À proximité des milieux urbains ?**,
<https://www.lapresse.ca/debats/2021-04-25/choisir-l-environnement/a-proximite-des-milieus-urbains.php>
- [10] **Le papillon amiral, futur insecte officiel du Québec**,
<https://www.lapresse.ca/actualites/2021-05-27/le-papillon-amiral-futur-insecte-officiel-du-quebec.php>
- [11] **Des villes veulent des outils pour pouvoir transformer les terrains de golf abandonnés en parcs**,<https://www.tvanouvelles.ca/2021/02/23/des-villes-veulent-des-outils-pour-pouvoir-transformer-les-terrains-de-golf-abandonnes-en-parcs>



- [12] **Terrebonne et Mascouche militent pour l'avenir de nos terrains de golf,**
<https://www.larevue.qc.ca/article/2021/04/28/terrebonne-et-mascouche-militent-pour-l-avenir-de-nos-terrains-de-golf>
- [13] **Webinaire | Quel avenir pour les terrains de golf? CMM - Agora le 28 mai 2021,**
<https://www.youtube.com/watch?v=QG7BCNxhMYg>
- [14] **Le Golf Métropolitain Anjou confirmé «espace vert»,**
<https://journalmetro.com/local/mercier-anjou/2633842/le-golf-metropolitain-anjou-confirme-espace-vert-2633842/>
- [15] **Projet d'acquisition du Club de golf Harwood par Vaudreuil-Dorion,**
<https://www.infosuroit.com/projet-acquisition-du-club-de-golf-harwood-par-vaudreuil-dorion/>
- [16] **Chambly s'accorde un temps de réflexion pour l'ancien golf,**
<https://www.journaldechambly.com/chambly-saccorde-un-temps-de-reflexion/>
- [17] **Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, 30 juillet 2020,**
<https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/trame-verte-bleue-plan-conservation-milieux-naturels.pdf>
- [18] **Identifier les arbres et les arbustes du Québec – Les érables,**
<https://www.ou-trouver-a-montreal.ca/identifier-les-arbres-et-les-arbustes-du-quebec/identifier-les-arbres-et-les-arbustes-du-quebec-les-erables/>
- [19] **PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT,**
<https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-damenagement-et-de-developpement-pmad/>
- [20] **Bilan - Le PMAD : dix ans d'aménagement durable du territoire dans le Grand Montréal,**
https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/NoteObservatoire_BilanPMAD.pdf
- [21] **Vers la densification intelligente des villes,**
<https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/590894/vers-la-densification-intelligente-des-villes>
- [22] **Qu'est-ce qu'une aire TOD (Transit Oriented Development) ?,**
<https://www.lecourrierdusud.ca/quest-ce-quune-aire-tod-transit-oriented-development/>



[23] **Conférence CRCHUM – SARS-CoV-2 : Un virus qui n'arrête pas de surprendre,**

<https://www.youtube.com/watch?v=gxgkdHFDdsk&t=2074s>

[24] **SARS-COV-2 : UN VIRUS QUI N'ARRÊTE PAS DE SURPRENDRE,**

<https://www.chumontreal.qc.ca/crchum/nouvelles/sars-cov-2-un-virus-qui-narrete-pas-de-surprendre>

[25] **Aires protégées: en route vers l'objectif de 30 % du territoire pour 2030. Une nécessité!,**

<https://www.lesoleil.com/opinions/aires-protgees-en-route-vers-lobjectif-de-30--du-territoire-pour-2030-une-necessite-0772dcb7232a3c41041fd5a6a4314460>

[26] **Les milieux humides d'intérêt à protéger au Parc Sentiers des Bois,**

<http://sentiersdesbois.ca/documents/M%C3%A9moire%20-%20Les%20milieux%20humides%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20-%20C3%A0%20prot%C3%A9ger%20au%20Parc%20Sentiers%20des%20Bois.pdf>

[27] **La couleuvre brune,**

<https://www3.mffp.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/fiche.asp?noEsp=69&fbclid=IwAR0u2GMr1l8OqYlvLvK5RrQ5usBtB8clmKTIBnL2M0TI8UKTDVWNIT4XmgA>

[28] **Révision des règlements d'urbanisme,** <https://www.repensonslaval.ca/revision-urbanisme>

[29] **Cohabiter avec la faune en ville,**

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/591106/montreal-cohabiter-avec-la-faune-en-ville>

[30] **How Do Animals Safely Cross a Highway? Take a Look.,**

<https://www.nytimes.com/interactive/2021/05/31/climate/wildlife-crossings-animals.html>

[31] **Guide La prise de décision en urbanisme Schéma d'aménagement et de développement,**

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>



LES SIGNATAIRES ET LES TÉMOIGNAGES

Nous remercions toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que les organismes pour leur incroyable vague d'appui en faveur du mémoire « ***L'importance de protéger le Parc Sentiers des Bois tout en redéfinissant l'avenir des golfs en espaces verts*** ». Cet appui témoigne de l'importance et de l'urgence d'agir de façon responsable face aux derniers espaces verts disponibles. Nous comptons maintenant sur le travail des élus municipaux pour respecter le désir clair des citoyens de vivre dans un environnement sain où le respect de la nature et des générations futures demeure fondamental et sans équivoque.

- | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|---|
| 1. Jonathan Tremblay, Laval | 36. Lucie Bousquet, Laval | 71. Louis Gravel, Laval |
| 2. Nathalie Léonard, Laval | 37. Danielle Bordua, Laval | 72. Pierre de Blois, Laval |
| 3. Philippe Saindon, Laval | 38. Louise Labrie, Laval | 73. Dominique Dupuis, Laval |
| 4. Cristine Lebrasseur, Laval | 39. Elizabeth Overy, Laval | 74. Suzanne Leblanc, Montréal |
| 5. Julie Rousseau, Laval | 40. Catherine Piau, Laval | 75. Jimmy St-Germain, Laval |
| 6. Daniel Doucet, Laval | 41. Christiane Bilodeau, Laval | 76. Josée Choinière, Laval |
| 7. Maxime Paquin, Laval | 42. Anabelle Prato, Laval | 77. Suzie L'Heureux, Laval |
| 8. Lucie Bousquet, Laval | 43. Geneviève Beauchamp, Laval | 78. Mélissa Tremblay, La Malbaie (ex -lavalloise) |
| 9. Julie Gauthier, Laval | 44. Esther Joanis, Laval | 79. Carole Riopel, Sainte-Émilie-de-l'Énergie (ex-lavalloise) |
| 10. Stéphanie Savard, Laval | 45. Elizabeth Overy, Laval | 80. Gilbert Tremblay, Saint-Jérôme (ex-lavallois) |
| 11. Lyne Arseneault, Laval | 46. Laurence Chartrand, Laval | 81. Marc Robert, Laval |
| 12. Romulus Stroe, Laval | 47. Michele Bisson, Laval | 82. Ginette Leclair, Lorraine |



13. Mathieu Doré, Laval	48. Liane Dufour, Laval	83. Ian Sabourin-Somers, Laval
14. Caroline Forest, Laval	49. Claudine Pinet, Laval	84. Carolyn Auclair, Laval
15. Martin Renaud, Laval	50. Antranik Abraliam, Laval	85. Sylvie Joyal, Montréal
16. Isabelle Smith, Laval	51. Georges Pelletier, Laval	86. Sébastien Marleau, Laval
17. Geneviève Côté, Laval	52. Alice Marcotte, Laval	87. Peter Welsch, Laval
18. Nicole Morel, Laval	53. Nathalie Boisvert, Laval	88. Josée Martel, Laval
19. Stéphane Maurais, Laval	54. Daniel Latendresse, Laval	89. Lorraine Longpré, St-Jérôme (ex-lavalloise)
20. Annie Viau, Laval	55. Marketa Jararosa, Laval	90. Charles Sciortino, Laval
21. Josée Beauchemin, Laval	56. Carole Roberge, Laval	91. Marie-Hélène Cloutier, Laval
22. Rita Cabot, Laval	57. Sophie Gélinas, Boisbriand	92. Maxence Vylita-Léonard, Montréal (ex-lavallois)
23. Justine Dinelle, Laval	58. Francoise Philie, Montréal	93. Francine Larente, Laval
24. Marcel Lavallee, Laval	59. Anne-Marie Cyr, Laval	94. Marie-Andrée Foucreault-Therrien, Stanbridge East
25. Louise Lavallee, Laval	60. Mariève McGee, Laval	95. Raphaëlle Mantha, Stanbridge East
26. Mariève McGee, Laval	61. Michel Hubert, Laval	96. Marie-Soleil Mantha, Stanbridge East
27. Mélanie Hérou, Laval	62. Nathalie Saba, Laval	97. Audrey Mantha, Stanbridge East
28. Joe Wazen, Laval	63. Julie Legault, Laval	98. Marie St-Hilaire, Laval
29. Jenny Therriault, Laval	64. Christian Le Bouc, Laval	99. Marie-Michèle Ouimet, Laval



- | | | |
|------------------------------------|---|---|
| 30. Diane Gadbois, Laval | 65. Françoise Dehaye, Laval | 100. Isabella Pasinato, Laval |
| 31. Dominique Audet, Laval | 66. Olivier Laforme, Laval | 101. Claudia Nadeau, Laval |
| 32. Holly Nazar, Laval | 67. Anick Lafontaine, Laval | 102. Sarah Duquette, Tadoussac |
| 33. Marc Patrick Roy, Laval | 68. Rollande Boivin, Laval | 103. David deCourville, Trois-Rivière (ex-lavallois) |
| 34. Olga Marczuk, Laval | 69. Marie-Josée Perreault, Laval | 104. Vinicius Bordalo, Laval |
| 35. Cynthia Corbeil, Laval | 70. Benoit Massicotte, Laval | 105. Olivia Capelière, Québec |



« La Coalition Terrain de golf en transition félicite Parc Sentiers des Bois de Laval pour le travail remarquable de recherche d'informations et de réflexion qui constituent la trame de ce mémoire. Face aux crises du climat, de la biodiversité et de la santé publique auxquelles nous sommes de plus en plus confrontés, il importe d'adapter les pratiques de développement urbain pour tenir compte de l'importance des milieux naturels.

Les golfs en transition offrent des opportunités uniques pour les villes concernées de contribuer à réduire l'important manque à gagner d'aires protégées pour atteindre l'objectif de 17% de la CMM à l'horizon 2031. En conséquence, la Coalition Terrain de golf en transition appuie le mémoire de PSB portant sur la préservation de ce magnifique sentier et sur la redéfinition de l'avenir des trois golfs qui le bordent. »

St-François (Laval) - quartier écolo!



« Le groupe de citoyens "St-François (Laval) - quartier écolo!" apporte un soutien sans réserve à votre initiative. Nous avons ici aussi, dans le quartier St-François, nos propres enjeux de préservation de milieux humides, forestiers et de prairies et nous prenons bonne note de l'inspirant et excellent travail que vous faites.

Au-delà du désir de protéger des sites naturels pour le bénéfice des générations futures, il importe de reconnaître que la flore et la faune ont grandement besoin de défenseurs, pour leur propre bien-être. »



« Il me fait plaisir de vous donner l'appui du RECSMSLL concernant le mémoire que vous avez rédigé dans le cadre de la consultation pour la révision des règlements de l'urbanisme dans votre ville.

La défense des boisés urbains et l'avenir des golfs, ces immenses poumons verts, font partie des éléments majeurs de solution dans la lutte contre les changements climatiques.

Toutes nos félicitations pour la qualité du travail produit dans un si court laps de temps.

Sylvie Clermont, Présidente du Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. »



Groupe Comité Citoyen Laval-les-Iles (CCLLI) >

Private group · 371 members

« Avec un souci de développement durable, le CCLLI appuie fortement toute initiative et zonage pour la préservation et l'accessibilité en grande partie des espaces verts naturels que représentent actuellement les golfs dans le secteur ainsi que le corridor boisé le long de l'avenue des bois. »



« Le comité d'administratrices et d'administrateurs du regroupement citoyen Vigile Mille-Îles soutient le Mouvement du Parc Sentiers des Bois et son mémoire intitulé *L'importance de protéger le Parc Sentiers des Bois tout en redéfinissant l'avenir des golfs en espaces verts*. Ce mémoire observe de façon marquante les lacunes du Code de l'urbanisme de la ville de Laval en ce qui concerne notamment la protection des milieux naturels verts et bleus, des espaces verts comme les golfs et l'interconnectivité des milieux naturels, nécessaire à plusieurs égards pour la préservation de la biodiversité.

Un pas important reste à être franchi et nous ne pouvons que demander à la Ville d'affirmer sa volonté à préserver nos milieux naturels en posant des actions concrètes, encore plus lorsque les regroupements de citoyens et citoyennes le demandent. L'ensemble des propositions de ce mémoire représente à tout le moins, le strict minimum auquel notre regroupement citoyen s'attend. Lorsqu'on parle de Laval, on nous répond Centres d'achats. À quand une Ville exemplaire et innovante en matière d'environnement?

[Au lieu de ne penser qu'à demain, soyons les leaders aujourd'hui.](#) »



« La planète subit une anthropisation accélérée et ceci est d'autant plus criant en zones urbanisées. Au Québec, ce sont 90% des terres humides des régions habitées qui ont été détruites. Dans la vaste majorité des municipalités de la région, le couvert forestier est en dessous de 30%, ce qui est considéré comme critique pour la biodiversité. Il est donc urgent non seulement de protéger les milieux naturels restants en zones urbaines, mais également de travailler à en créer de nouveaux. C'est exactement ce que propose le mémoire du Parc Sentiers des Bois de Laval, avec des exemples concrets de gestes à poser. C'est pourquoi le MARE (Mouvement d'action régional

en environnement) est fier d'appuyer le dépôt de ce mémoire. »

Marie St-Hilaire, citoyenne de Laval et urbaniste :

« À l'heure où la communauté scientifique urge les autorités d'agir en matière de changements climatiques, il m'apparaît essentiel de protéger nos bois et milieux naturels au sein de nos villes. D'ailleurs, l'action citoyenne ici présente s'inscrit dans les objectifs du PMAD de la CMM comme elle soutient la protection des trames vertes et bleues.

Laval se retrouve à la croisée des chemins et a présentement l'opportunité de protéger des milieux naturels ayant un potentiel écologique intéressant en créant des aires de protection pour ceux-ci. La ville doit agir en ce sens et être un des leaders québécois en matière de transition écologique. »



développement responsable en tout respect de la protection des écosystèmes qui s'y trouvent. »

« Ce mémoire très bien documenté devrait être lu par tous les élus municipaux. Nous remercions le regroupement Parc Sentiers des bois pour leur grande volonté à faire valoir les bienfaits de la conservation des milieux naturels dans une grande ville comme la nôtre. Ce mémoire met aussi la table à une conversation plus large sur l'avenir des terrains de golf lavallois qui, nous l'espérons, saura être porteuse d'une vision concertée d'un





CITOYENS AU COURANT

Nature Hudson

Protecting Hudson's natural environment



Refusons l'envol du parc des mouettes

Page · 320 personnes aiment ça



Sauvons les milieux humides à St-Zotique

Page · 1,6 K personnes aiment ça



Regroupement En Faveur De La Protection Du Boisé De Vaudreuil-sur-le-lac

Groupe Privé · 319 membres

Regroupement pour la protection de la faune et de la flore du parc de la Barrière



Montréal, le 25 juin 2021

Objet : Appui à la protection du corridor écologique du Parc Sentiers des Bois

Mesdames, Messieurs,

La Société pour la nature et les parcs - section Québec (SNAP Québec) appuie l'initiative citoyenne pour la protection des milieux humides d'intérêt du Parc Sentiers des Bois et ce, pour le plus grand bénéfice des citoyens et de la biodiversité.

Les objectifs de protection du territoire fixés à 17% par la Communauté métropolitaine de Montréal ne sont pas encore atteints. Selon les informations disponibles, moins de 1% du territoire de l'Île de Laval serait visé par des mesures de protection du territoire. Il est donc urgent d'assurer la protection des derniers espaces verts toujours présents. Nous devons déployer de grands efforts collectivement pour assurer le maintien de la biodiversité et ralentir son effondrement et, la protection de cette lisière qui agit comme un connecteur constitue une opportunité.

L'aménagement du territoire de l'Île de Laval a été mené au fil des dernières décennies sans égard à la protection des derniers milieux naturels et à leur connectivité. Nous sommes d'avis que la protection de ce petit corridor profitera également aux citoyens qui en tireront de nombreux bénéfices pour leur santé physique et mentale.

En tant qu'organisme environnemental dédié à la protection des terres publiques et de la biodiversité, c'est sans hésitation que nous souscrivons à la vision exprimée par ce regroupement citoyens pour la protection du parc linéaire et des milieux humides qu'il héberge.

Isabelle Bérubé
Directrice du développement
Société pour la nature et les parcs – section Québec

La SNAP Québec est un organisme à but non lucratif dont la vocation première est la protection de la nature sur les territoires publics. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers la province afin d'assurer la protection à long terme de la forêt boréale, du Grand Nord, du Saint-Laurent et des écosystèmes qui abritent nos espèces menacées. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter notre site web – www.snapquebec.org



ANNEXE A - Les appuis pour les MHI du PSB

Voici les appuis du mémoire « **Les milieux humides d'intérêt à protéger au Parc Sentiers des Bois** ». Vous pouvez accéder à la dernière version du mémoire ici :

<http://sentiersdesbois.ca/documents/M%C3%A9moire%20-%20Les%20milieux%20humides%20d'int%C3%A9r%C3%AAt%20%C3%A0%20prot%C3%A9ger%20au%20Parc%20Sentiers%20des%20Bois.pdf>



Mémoire

Les milieux humides d'intérêt à protéger au Parc Sentiers des Bois



Version : 1 [février 2021]



LISTE DES SIGNATAIRES

Nous remercions toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que les organismes pour leur vague d'appui pour la protection des milieux humides au Parc Sentiers des Bois. Un remerciement spécial au Centre Refuge Nymous pour sa participation à la réhabilitation de Charles, le renard du parc. Celui-ci profitait bien des milieux humides du Parc Sentiers des Bois. Aujourd'hui, grâce à leurs bons soins, la santé du canidé s'améliore de jour en jour. Bravo pour leur soutien à la faune sauvage en milieu urbain.

- | | | |
|-------------------------------|---|--------------------------------|
| 1. Jonathan Tremblay, Laval | 26. Nicole Morel, Laval | 51. Esther Joanis, Laval |
| 2. Philippe Saindon, Laval | 27. Jacynthe Dubé, Laval | 52. Elizabeth Overy, Laval |
| 3. Nathalie Léonard, Laval | 28. Francis Letourneau, Laval | 53. Ariane Massicotte, Laval |
| 4. Cristine Lebrasseur, Laval | 29. Alain Sénécal, Laval | 54. Rita Cabot, Laval |
| 5. Sébastien Marleau, Laval | 30. Chantal Martel, Laval | 55. Danielle Bordua, Laval |
| 6. Marc Patrick Roy, Laval | 31. Heather Spence, Laval | 56. Louise Lavallée Laval |
| 7. Julie Rousseau, Laval | 32. Sylvie Hivon, Laval | 57. Marcel Lavallée, Laval |
| 8. Daniel Doucet, Laval | 33. Jean Héneault, Laval | 58. Sandra Gagnon, Laval |
| 9. Maxime Paquin, Laval | 34. Étienne Hivon, Laval | 59. Laurence Chartrand, Laval |
| 10. Lucie Bousquet, Laval | 35. Catherine Piau, Laval | 60. Anne-Julie Cloutier, Laval |
| 11. Julie Gauthier, Laval | 36. Christiane Bilodeau, Laval | 61. Suzanne Paradis, Laval |
| 12. Carolyne Auclair, Laval | 37. Manon Touchette, Laval | 62. Josée Martel, Laval |
| 13. Stéphanie Savard, Laval | 38. Florent Rigaud, Laval | 63. Julie Legault, Laval |
| 14. Lyne Arseneault, Laval | 39. Mathilde Pointud, Laval | 64. Isabella Pasinato, Laval |
| 15. Vinicius Bordalo, Laval | 40. Cynthia Corbeil, Laval | 65. Manon Ouzilleau, Laval |
| 16. Genevieve Léger, Laval | 41. Anabelle Prato, Laval | 66. Francois Dionne, Laval |
| 17. Claude Cardinal, Laval | 42. Olivier Laforme, Laval | 67. Andrée Martel, Laval |
| 18. Romulus Stroe, Laval | 43. Johanne Boismenu, Laval | |
| 19. Mathieu Doré, Laval | 44. Nathalie Rail, Laval | |
| 20. Michel Hubert, Laval | 45. Marie-Hélène Cloutier, Laval | |
| 21. Nathalie Saba, Laval | 46. Geneviève Beauchamp, Laval | |
| 22. Caroline Forest, Laval | 47. Marie-Claude Péloquin, Laval | |
| 23. Martin Renaud, Laval | 48. Mélissa Tremblay, La Malbaie (ex-Lavalloise) | |
| 24. Isabelle Smith, Laval | 49. Carole Riopel, Sainte-Émélie-de-l'Énergie (ex-Lavalloise) | |
| 25. Geneviève Côté, Laval | 50. Gilbert Tremblay, Saint-Jérôme (ex-Lavallois) | |



Parc Sentiers Des Bois



Parc Sentiers Des Bois

Liste des organismes qui appuient notre mémoire
pour la protection des milieux humides du Parc Sentiers des Bois



<http://credelaval.qc.ca/>



**Zoo
ECOMUSEUM**
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU ST-LAURENT

<https://zoocomuseum.ca/>



**FONDATION
DAVID SUZUKI**
Un monde. Une nature.

<https://fr.davidsuzuki.org/>

CANOOPÉE

LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL

<https://www.reseaucanopee.org/>



Association pour la protection
du boisé Sainte-Dorothée

L'APBSD



<https://meresaufont.org/>



<https://mouvementmare.org/>



SNAP
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

<https://snapquebec.org/>



<https://recsmsll.ca/>



[Vigile Mille-îles](https://vigilemilleiles.org/)



[MARE Laurentides](#)

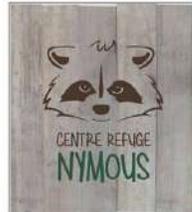


CITOYENS AU COURANT

[Les Citoyens au Courant](#)



<https://www.canards.ca/>



<http://www.centre-refuge-nymous.com/>

Nature Hudson

Protecting Hudson's natural environment

<http://naturehudson.org/>



<https://pincourtvert.org/>



<https://nature-action.qc.ca>



[Technoparc Oiseaux](#)

- [Sauvons les milieux humides de Saint-Zotique](#)
 - [Regroupement pour la protection du boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac](#)
 - [Regroupement pour la protection de Sandy Beach](#)
 - Le Regroupement pour la protection de la faune et de la flore du parc de la Barrière
-



TÉMOIGNAGES

Mères au Front Laval :

« Mères au front de Laval et ses alliés appuient le mémoire rédigé par les citoyens défendant le Parc Sentier des Bois. Le travail remarquable fait par des citoyens lavallois démontre combien ce secteur regorge de biodiversité ainsi que son importance en tant que corridor forestier. L'être humain fait partie intégrante de la nature, protégeons-la afin d'assurer un avenir meilleur pour nos enfants et les générations futures. »

CANOPÉE - Le réseau des bois de Laval :

« L'accessibilité aux milieux naturels demeure un enjeu pour tous et la proximité de ceux-ci favorise leur fréquentation. L'utilisation régulière du Parc du Sentier des Bois (PSB) par les citoyens et citoyennes des quartiers avoisinants, tant pour leurs déplacements actifs que récréatifs, témoigne de l'importance de ce milieu pour la population locale. De plus, la connectivité entre les milieux naturels tout comme le maintien d'un maximum de canopée et d'habitats variés contribuent au maintien de la biodiversité lavalloise. Le PSB fait partie intégrale d'un corridor vert qui relie les milieux naturels importants de l'ouest de Laval : de la rivière des Prairies (notamment la berge Dumais qui sera bientôt réaménagée) jusqu'à la rivière des Mille Îles en incluant le bois Saint-Antoine (Laval-Ouest), le bois Sainte-Dorothée, le bois de la Source, l'Orée-des-Bois et les milieux naturels présents sur les terrains de golf voisins (étang, marais, peuplement forestier). Ainsi, CANOPÉE soutient la demande de protection du PSB. »

Pierre-Alexandre Bourgeois, M. Sc. (M.E.I.), Biologiste en recherche et conservation, Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent (SHNVSL) :

« La SHNVSL appuie le volet du mémoire présentant l'importance de protéger la couleuvre brune et ses habitats, soit les milieux ouverts herbacés et arbustifs, qui constituent une partie majeure de la mosaïque de milieux naturels du Parc Sentiers des Bois. Ce site est particulièrement bien positionné pour offrir des habitats de qualité à l'espèce mais aussi des possibilités de connexions d'intérêt dans le secteur peu documenté de l'ouest du territoire lavallois. »

L'Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée (APBSD) :

« Les écosystèmes du Parc du Sentier des Bois (PSB) sont variés : peuplements forestiers, friches, milieux humides et ruisseaux reliant les milieux naturels du secteur. L'Association pour la protection du boisé Sainte-Dorothée (APBSD) a identifié dès 2015 le PSB comme étant un des corridors écologiques assurant la connectivité entre les massifs forestiers de l'ouest de Laval et la rivière des Prairies. Assurer la protection de ce parc linéaire contribue ainsi à la santé des écosystèmes et à la biodiversité de la forêt Sainte-Dorothée. Le PSB permet aux citoyens d'avoir accès à un sentier en milieu naturel à proximité d'un quartier résidentiel. Pour ces raisons, l'APBSD est heureuse de s'unir à l'ensemble des groupes qui réclament la protection du PSB. »

Bernard Filion, Directeur du Québec, Canards Illimités Canada :

« Canards Illimités tient à féliciter le mouvement du Parc Sentiers des Bois pour tout le travail fait pour la conservation des milieux humides. Nous avons effectivement cartographié un marécage de 0.82 ha ainsi qu'un marais de 0.1 ha pour le secteur; cartographie disponible à tous. En considérant toutes les pertes subies en milieux humides, il est important que les communautés locales prennent le relais pour revendiquer l'importance de conserver ces vestiges d'écosystème qui rendent des services importants à toute la communauté. Nous souhaitons que les données de la cartographie vous aident dans vos efforts de conservation et pour trouver des solutions acceptables pour tous. »



Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval :

« Le Parc Sentier des Bois présente une vaste mosaïque d'habitats forestiers et champêtres dont profitent tout autant la biodiversité qu'un grand nombre de Lavallois. Il importe que la Ville de Laval prenne acte de la grande importance de ce corridor écologique pour la connectivité entre nos deux grandes rivières et les noyaux de conservation qui en sont plus éloignés, tels que la Forêt Sainte-Dorothée ou le Bois Saint-Antoine. Plusieurs des milieux humides présentés ici font partie de ceux dont le CRE de Laval a demandé la protection dans son mémoire de 2020 sur les milieux humides oubliés. Il joint donc sa voix à celle des citoyens auteurs et signataires de ce mémoire afin de réitérer la valeur écologique de ce secteur de Laval et l'importance d'assurer la pérennité de ces écosystèmes. »

Mouvement d'Action Régional en Environnement (MARE) :

« Les milieux naturels rendent des services essentiels tant au niveau de la lutte que de l'adaptation aux changements climatiques : capture du CO₂ / production d'oxygène et lutte aux îlots de chaleur. Les impacts liés aux projets qui s'attaquent aux milieux naturels sont multiples, cumulatifs et exponentiels; ils affectent simultanément biodiversité, eaux souterraines, qualité de l'air et santé publique. Leur évaluation nécessite donc une véritable vision d'ensemble qui prenne également en considération le rôle essentiel joué par nos régions au niveau de la connectivité des écosystèmes et les risques liés à la fragmentation des milieux naturels. La protection de ces espaces naturels représente une action immédiate et concrète, impliquant directement l'ensemble des paliers de notre société et indiquant clairement une des solutions incontournables pour affronter la crise climatique et écologique. C'est pourquoi le MARE est fier d'appuyer le regroupement pour la protection du Parc Sentier des Bois de Laval. »

Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (RECSMSLL) :

« Avec le défi que représentent les changements climatiques ainsi que de l'urgence d'agir qui s'impose, le RECSMSLL reconnaît l'importance d'unir nos efforts afin de protéger notre capital naturel. Partout sur la planète, l'environnement est menacé. Partout oui! Mais, à commencer dans nos villages et nos villes où la pression du développement économique autorise la destruction de boisés, de forêts, et de milieux humides, si précieux pour l'équilibre environnemental, et pour la santé des humains et des animaux qui y vivent.

Nous croyons donc que c'est essentiel d'unir nos efforts, multipliant ainsi nos énergies, et c'est pourquoi le RECSMSLL est fier d'ajouter sa voix et d'appuyer le mémoire pour la protection des milieux humides du Parc Sentiers des Bois! Merci pour ce magnifique travail! »



ANNEXE B - Lettre CTGT

Cette lettre a été déposée le 1 juin 2021 au conseil municipal de la Ville de Laval par M. Nicholas Borne, Conseiller municipal de Laval-les-Îles, Membre associé du comité exécutif.



La Coalition des Terrains de golf en transition (CTGT) souhaite exprimer ses recommandations sur l'avenir des anciens golfs de la région métropolitaine dans le cadre de l'Agora de la CMM qui se tiendra le 28 mai.

La CTGT regroupe 11 groupes citoyens (dont 10 sur le territoire de la CMM¹) qui tentent de convaincre leur municipalité de l'importance de conserver les espaces verts des anciens golfs.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Les anciens golfs pourraient servir à combler le manque à gagner pour atteindre les cibles environnementales du Grand Montréal et du Québec. Ils fournissent des opportunités sociales et économiques importantes pour répondre à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Pour en tirer profit, la CMM doit :

- 1. TRANSFORMER les anciens golfs en parcs-nature accessibles à tous au bénéfice des citoyens des secteurs densément peuplés.**
- 2. RENATURALISER les anciens golfs pour l'ensemble des services écosystémiques que cela entraîne.**

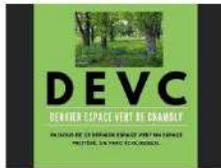
¹ Les amis du parc Meadowbrook, Dernier espace vert de Chambly; Mouvement citoyen parc nature Beloeil, Regroupement des résidents de Candiac, Green Rosemère Vert, Sauvegarde du golf Le Boisé, Coalition Verte – Green Coalition, TechnoparcOiseaux, Coalition citoyenne pour le parc-nature du Bois d'Anjou, Les amis du parc nature Ruisseau de la Grande Prairie; Parc Sentiers des bois de Laval.



3. **RECONNAITRE** que les sites des anciens golfs sont des milieux incontournables pour effectuer du reboisement en zone urbanisée et atteindre la cible de 30 % de couvert forestier fixée par la CMM pour 2031.
4. **IDENTIFIER** les terrains de golf qui, au regard de leurs caractéristiques actuelles et de leur potentiel de réaménagement écologique, pourraient contribuer à l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées à l'horizon 2031.
5. **RECONNAITRE** que le redéveloppement résidentiel des golfs n'est pas toujours payant pour les municipalités et les contribuables.
6. **MODIFIER** la Loi sur l'expropriation pour donner aux municipalités la capacité de jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement.

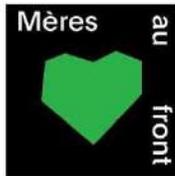
NOS PARTENAIRES :

Membres de la Coalition :





Organisations environnementales qui nous appuient :



JUSTIFICATION ET DÉTAILS DES RECOMMANDATIONS

1. TRANSFORMER les anciens golfs en parcs-nature accessibles à tous aux bénéfices des citoyens des secteurs densément peuplés.

La pandémie a mis en lumière l'importance des milieux naturels pour la santé physique et mentale des citoyens. On ne compte plus les études qui mentionnent l'importance des milieux naturels de proximité et facilement accessibles pour la santé et pour le développement des enfants.

De plus, les données climatiques indiquent que le sud du Québec est déjà, et sera davantage, soumis à une augmentation de la température et des précipitations. Les îlots de fraîcheur que fournissent les anciens golfs pourront réduire la température localement de manière importante et permettre une absorption rapide et efficace des



pluies diluviennes. Leur présence sera essentielle pour que les agglomérations urbaines demeurent des endroits sains et vivables.

L'INSPQ recommande de verdir les villes et d'offrir plus d'espaces verts en milieu urbanisés². Avec l'augmentation de la population et la densification des constructions, les citoyens de la CMM vivent de plus en plus dans des immeubles ne possédant pas de cour commune suffisamment grande pour permettre à leurs occupants d'y pratiquer des activités. Malheureusement, les superficies de parcs et espaces verts des villes n'ont pas été bonifiées pour répondre aux besoins de ces populations. À titre d'exemple, **seulement 2 % des superficies territoriales sont zonées parcs ou espaces verts dans les villes de Chambly, Beloeil, Rosemère et Terrebonne**. La transformation des anciens golfs en parcs-nature accessibles à tous seraient grandement bénéfique aux citoyens des nouveaux secteurs densément peuplés.

Un accès facile à un environnement naturel de grande qualité est important pour maintenir l'équité sociale. Les résidents moins fortunés qui ne peuvent accéder aux milieux naturels hors des agglomérations urbaines pour des raisons économiques ont besoin d'espaces verts de proximité.

2. RENATURALISER les anciens golfs pour l'ensemble des services écosystémiques que cela entraîne.

Le rapport de 2019 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), a permis aux décideurs du monde entier de comprendre les nombreux services écosystémiques que procurent les milieux naturels et de connaître l'étendue de leur dégradation.³ On y apprend, entre autres, que les milieux naturels ont un rôle fondamental, non seulement dans la captation du carbone pour le maintien du climat global, mais aussi sur le climat et la qualité de l'air au niveau local. Par exemple, en plus de produire de l'oxygène, les arbres captent les particules en suspension dans l'air et absorbent des polluants comme le plomb. En outre, ils forment des îlots de fraîcheur en milieu urbain. Ils diminuent aussi les dommages causés par les événements climatiques extrêmes comme les sécheresses et les inondations. Ils régularisent le cycle de l'eau tout en l'épurant. Ils offrent des habitats aux pollinisateurs qui, en retour, multiplient la production végétale.

² https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf

³ <https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2019/11/IPBES-Depliant-Rapport-2019.pdf>



Malheureusement, les services écosystémiques sont peu pris en compte dans nos municipalités. Pour les décideurs, il importe de tenir compte des nombreux services écosystémiques que peuvent rendre les anciens golfs dans leur environnement respectif.

Le rapport de 2019 de l'IPBES mentionne aussi les nombreux dangers découlant de l'effondrement accélérée de la biodiversité. Or, la littérature scientifique sur les anciens golfs indique clairement qu'ils constituent des **noyaux de biodiversité lorsqu'ils sont situés en milieux urbains**⁴. C'est précisément le cas pour les golfs de la Coalition TGT.

3. RECONNAITRE que les sites des anciens golfs sont des milieux propices et incontournables pour effectuer du reboisement en zone urbanisée et atteindre la cible de 30 % de couvert forestier fixée par la CMM pour 2031.

Le couvert forestier est souvent confondu avec l'indice canopée qui calcule l'ombre projetée de tous les arbres isolés ou non de plus de 3 m de hauteur. Le couvert forestier représente, quant à lui, des **superficies boisées continues de plus d'un demi-hectare**. Donc, pour augmenter le couvert forestier, il ne convient pas de planter des arbres ornementaux en bordure des rues; on doit plutôt recréer de véritables milieux forestiers, car ceux-ci seront **beaucoup plus résilients aux crises du climat et de la biodiversité auxquelles nous sommes confrontés**. À la mi-parcours du PMAD, la superficie du couvert forestier de la CMM a augmenté d'un maigre 1 %, passant de 20,4 % à 21,4 %. Il est donc impératif d'accroître la cadence de reboisement pour atteindre la cible de 30 % de couvert forestier du PMAD pour 2031. Les sites des anciens golfs sont des milieux propices pour effectuer du reboisement en zone urbanisée. En fait, selon les données de l'Observatoire du Grand Montréal pour 2019, plusieurs golfs de la Coalition sont situés dans les municipalités possédant les plus faibles superficies de couvert forestier du territoire de la CMM : Beloeil : 2,4 %; Côte-Saint-Luc : 4 %; Dorval : 4,3 %; Candiac : 9,9 %; Montréal : 10,7 %; Chambly : 14,3 %;

⁴ https://www.researchgate.net/profile/Carl-Folke/publication/226146552_The_Role_of_Golf_Courses_in_Biodiversity_Conservation_and_Ecosystem_Management/links/0912f5008865b03fd8000000/The-Role-of-Golf-Courses-in-Biodiversity-Conservation-and-Ecosystem-Management.pdf



Laval : 16,3 %.⁵ Il est nécessaire de réaliser l'importance d'accélérer le reboisement dans les municipalités ayant de si faibles couverts forestiers.

4. IDENTIFIER les terrains de golf qui, au regard de leurs caractéristiques actuelles et de leur potentiel de réaménagement écologique, pourraient contribuer à l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées à l'horizon 2031.

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM fixe des objectifs à atteindre sur vingt ans (2011-2031). Après dix ans, aucun progrès sur la superficie des aires protégées n'a été réalisé. Celle-ci stagne donc à 10 % depuis 10 ans. Certains anciens golfs pourraient contribuer à l'atteinte de la cible de 17 % d'aires protégées fixée par la CMM pour 2031. Par exemple, Le golf d'Anjou pourrait être annexé au Bois d'Anjou et celui de Dorval au Parc-nature des Sources. Le Golf de Candiac est à un jet de pierre de la zone de conservation pour la Rainette faux-grillon et celui de Rosemère du Parc de la Rivière des Milles Îles. Ces annexions, en augmentant les superficies conservées et connectées, viendraient consolider les noyaux de biodiversité qui y ont trouvé refuge.

La CMM a déjà reconnue le rôle que peuvent jouer ces sites pour combler le déficit persistant de superficie d'aires protégées en créant, l'année dernière, un nouveau volet à la Trame verte et bleue permettant aux municipalités d'acquérir leurs anciens golfs et de les renaturaliser. La CMM doit maintenant demander aux municipalités de prioriser la restauration écologique de ces sites et d'utiliser des friches industrielles pour construire de nouveaux quartiers résidentiels.

5. RECONNAITRE que le redéveloppement résidentiel des golfs n'est pas toujours rentable pour les municipalités et les contribuables.

Selon l'analyse de Peter Trent (maire de Westmount pendant 18 ans), dans plusieurs municipalités, les taxes foncières des entreprises financent celles des résidents. En conséquence, lorsqu'il y a de grands développements

⁵ <http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/outils-statistiques-interactifs/grand-montreal-en-statistiques/?t=3&st=69&i=981>



résidentiels, ce financement s'étale sur une plus grande population et il devient alors nécessaire de hausser les taxes de tous les résidents⁶.

De surcroît, certains développements résidentiels peuvent surcharger les infrastructures existantes (routes, usine d'épuration ou de filtration, etc.) au point où il devient nécessaire de les reconstruire ou d'en ajouter de nouvelles pour ajuster leurs capacités. Aussi, l'augmentation de la demande pour les services municipaux et régionaux (service des incendies, police, transports publics, etc.) peuvent faire en sorte que les revenus générés par les nouveaux projets résidentiels ne couvrent pas les dépenses qu'ils génèrent. Une planification financière rigoureuse est nécessaire pour déterminer le point de bascule entre un développement résidentiel qui abaisse les taxes des résidents et celui qui les hausse en raison des répercussions sur les infrastructures et les services.

D'autre part, la conversion d'un ancien golf en parc-nature offre des opportunités d'entreprises vertes pour la région. Celles-ci comprennent le tourisme écologique ou récréatif, l'agriculture urbaine et les vergers pour accroître notre souveraineté alimentaire, les activités éducatives ou de santé dans un cadre naturel et en lien avec les écoles, les groupes d'entraînement physique ou de santé de la localité. Dans la Plateforme pour le climat lancée en avril dernier par l'Union des municipalités, celle-ci reconnaît la nécessité de transformer les économies locales pour assurer un avenir durable :

«L'économie est l'un des piliers du développement durable et les municipalités québécoises doivent jouer un rôle de catalyseur dans sa transformation.

Elles ne peuvent toutefois pas agir seules dans ce domaine. L'action des autres paliers gouvernementaux et des acteurs économiques, notamment les entreprises,

⁶ Peter Trent, analysis of the tax impact of the residential redevelopment of the Rosemere Golf Course
<https://www.rosemerevert.ca/blog/lettre-peter-trent-developpement-rosemere>



est nécessaire afin de permettre une migration vers une économie soutenable et sobre en carbone.»⁷

On y mentionne aussi l'importance pour les municipalités de transiter vers l'écofiscalité, c'est-à-dire l'ensemble des mesures fiscales qui visent à offrir une protection à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements.

«À travers leurs pouvoirs de taxation, les municipalités peuvent utiliser l'écofiscalité afin de diversifier leurs sources de revenus tout en orientant les comportements pour réduire notre empreinte collective sur l'environnement.

Il importe d'adapter la fiscalité municipale aux défis du 21e siècle et d'encourager les comportements positifs.»

6. MODIFIER la Loi sur l'expropriation pour donner aux municipalités la capacité de jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement.

La Coalition Terrains de golf en transition remercie la CMM pour tous ses efforts pour tenter d'amener le Gouvernement du Québec à modifier la Loi sur l'expropriation. Nous avons soutenu ces efforts en lançant récemment une pétition sur le site de l'Assemblée nationale⁸. Celle-ci, intitulée «Soutien aux municipalités souhaitant requalifier un terrain de golf en espace vert», a recueilli plus de 2100 signatures en moins d'un mois et sera présentée incessamment par le député caquiste Mathieu Lemay. Nous encourageons vivement la CMM à continuer ses efforts afin de s'assurer que la législation future soit exhaustive et adéquate pour permettre aux municipalités d'acheter les anciens terrains de golf à leur juste valeur marchande.

Nous sommes au fait qu'un comité d'experts mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation se penche actuellement sur les problématiques de cette loi désuète pour l'adapter au contexte actuel. La réforme de cette Loi changerait les règles du jeu en donnant aux municipalités la possibilité de financer l'achat d'espaces

⁷ <https://pourleclimat.ca/plateforme/la-plateforme>

⁸ <http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/consulter-petition/index.html>



verts qui sont présentement inabordables. Nous exhortons la CMM à inciter les municipalités où des projets de construction menacent les espaces verts des golfs, d'attendre la réforme de la Loi sur l'expropriation avant de lancer de l'avant tout projet de construction sur ces sites.

Catherine Vallée, biologiste

Fondatrice et porte-parole de la Coalition des Terrains de golf en transition



ANNEXE C - Les citations de mairesses et de maires

Voici des citations inspirantes en lien avec la protection des milieux naturels sur le site du CMM.

<https://cmm.qc.ca/communiqués/protection-des-milieux-naturels-la-cmm-demande-de-nouveaux-pouvoirs-pour-atteindre-les-objectifs-du-pmad/>

CITATIONS

« Actuellement, la superficie d'aires protégées dans le Grand Montréal atteint 10 %, ce qui est encore très loin de l'objectif de 17 % fixé par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Plusieurs municipalités, pourtant désireuses de conserver des milieux naturels, se butent à des obstacles majeurs et ont absolument besoin d'outils financiers, législatifs et réglementaires additionnels pour aller de l'avant avec leurs projets. »

– Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal

« Il est primordial, pour le conseil municipal, d'assurer un équilibre entre le développement économique, le développement durable et celui d'un milieu de vie sécuritaire, sain et de qualité pour tous. La protection des milieux naturels comme le Bois de Brossard ainsi que l'aménagement du parc métropolitain agricole, s'inscrivent parfaitement dans cette vision. »

– Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

« Dans la décision de la juge Johanne Mainville rendue publique le 7 août 2017, le tribunal ajoute que la protection de l'environnement est désormais une question d'ordre public, un enjeu important pour la société et même une valeur canadienne fondamentale, et qu'il est légitime pour un conseil municipal de la prendre en considération. »

– George Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield

« Les petites villes comme Léry, tout en étant riches en milieux naturels, ne peuvent pas affronter seules les charges financières exigées par la protection des milieux naturels sur leur territoire. Si le gouvernement provincial désire protéger ces milieux pour l'ensemble de la population, il doit appuyer financièrement les municipalités responsables de leur protection. »



– Walter Letham, maire de la Ville de Léry

« Dans un contexte de lutte aux changements climatiques et de protection de la biodiversité, il est impératif de conserver tous les milieux naturels qui peuvent et doivent l'être pour atteindre l'objectif de 17 % d'aires protégées à l'échelle de la CMM. C'est un immense défi collectif. Par conséquent, il nous faut agir de manière cohérente et concertée et, pour ce faire, nous avons besoin de nouveaux leviers financiers et légaux afin que rien ne soit laissé au petit bonheur la chance. »

– Martin Murray, maire de la Ville de Saint-Bruno

« Le projet du parc régional du Domaine seigneurial vise à faire de notre patrimoine et de nos espaces verts une formidable carte d'entrée pour Mascouche et un produit d'appel distinctif à l'échelle métropolitaine. L'achat de la forêt domaniale, par le biais du programme de la Trame verte et bleue, était donc un incontournable afin de consolider le fort potentiel récréotouristique de ce projet. L'intervention de la CMM aura permis d'arriver à une entente pour l'acquisition de ce terrain privé à la juste valeur marchande. »

– Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal et membre de la commission de l'environnement de la CMM.